

Financité

magazine

Ensemble, changeons la finance

6 fonds durables
sur 10 financent des
activités climaticides

« Avec Piketty, nous
faisons le même constat :
l'économie est politique »

Seniors et
locataires :
la double peine



L'INTÉRÊT DE L'ÉPARGNE

**L'argent,
c'est le nerf
de la guerre
solidarité.**



Ensemble, changeons la finance.



Vous voulez nous aider à construire un monde plus responsable et solidaire ? Faites un don, c'est vous qui choisissez combien et comment. Ainsi vous permettrez à votre mouvement d'assurer ses activités en toute indépendance. Pour plus d'infos scannez le QR code ou rendez-vous sur financite.be/don. Le montant total de vos dons vous donne droit à une réduction d'impôt de 45% s'il est d'au moins de 40 euros sur l'ensemble de l'année 2023.

IBAN : BE29 0011 0106 3164 avec la communication "DON + Nom + Prénom"

Financité

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen-ne-s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen-ne-s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen-ne-s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

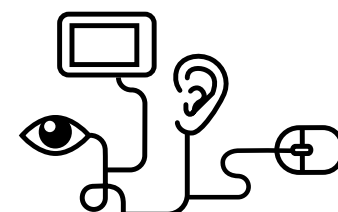
Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be – www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot.
Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Hicham Bekkali, Anne Berger, Lionel Boverie, Laurent d'Altoe, Audrey Degée, Eric Dewaele, Anne Fily, Morgane Kubicki, Danaé List, Didier Palange, Charlaïne Provost, Héloïse Rigot.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debouny
Photo de couverture : Shutterstock
Impression : Les Éditions de l'Avenir



SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
L'intérêt de l'épargne
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Les règles de la finance durable
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Hanwha de la liste noire
- 15 **LES EXPERT-E-S DU QUOTIDIEN**
L'appel des soldes
- 16 **INTERVIEW**
« Avec Piketty, nous faisons le même constat : l'économie est politique »
- 18 **ANALYSES**
À la recherche de l'agence bancaire Senior et locataire : la double peine
6 fonds durables sur 10 financent des activités climaticides
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Santé et culture
Local et solidaire
De l'argent pour la solidarité
- 27 **TRANSITION**
Loger ensemble
- 28 **MONNAIES CITOYENNES**
Une monnaie locale vaut-elle l'autre ?
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
J'peux pas j'ai Financité TALK
- 31 **CAMPAGNE**
Ce que veulent les jeunes
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Maman est fâchée



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Pensez-vous que les élu-e-s locaux-ales bloquent les obtentions de permis de Batopin ou devraient les aider à identifier des emplacements ?

N'est-ce pas la complexité des procédures – à rallonge – pour l'obtention de permis d'urbanisme qui freine nombre d'initiatives sociales ? (Idem pour la transformation de bureaux en espaces de logements bien nécessaires !)
Cecile Durieux

Les emplacements sont tout trouvés : là où ils sont ou étaient ! La région wallonne ne peut-elle vraiment pas répondre aussi facilement à Batopin ?
Jean-Jacques Corvilain

Souscrivez-vous au bon d'État ?

Le bon d'État proposé par notre gouvernement est intéressant, mais pour me porter acquéreur, je dois utiliser l'argent que j'ai placé sur un compte d'épargne. Dans ce cas, je perds la prime de fidélité qui est l'essentiel du rendement de ce compte... Résultat : je ne souscrirai pas à cet intéressant bon d'État. Le système de rendement des comptes d'épargne devrait être inversé (c'est la prime de fidélité qui devrait être la partie la moins importante). Cette pratique bancaire est tout simplement scandaleuse et ne devrait pas pouvoir se pratiquer.
Christian Colin

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS
QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + **f**

OLIGOPOLE HONNI

Bernard Bayot

La concurrence des marchés peut être assimilée à un principe constitutionnel de l'Union européenne, qui vise notamment à inciter les entreprises à proposer aux consommateur-riche-s les meilleurs produits et services possibles au prix le plus avantageux. Mais une telle concurrence existe-t-elle réellement entre les banques établies dans notre Royaume ? L'avis émis le 31 octobre dernier par l'Autorité belge de la concurrence (ABC) ne laisse guère de doute : « (...) *le marché de la banque de détail en Belgique est actuellement et historiquement très concentré et présente les caractéristiques d'un oligopole dominé par quatre grands acteurs : BNP Paribas Fortis, KBC/CBC, Belfius et ING. (...) Cette nature oligopolistique implique (...) que les acteurs sont susceptibles d'observer facilement le comportement de leurs concurrents et d'adopter une ligne de conduite similaire reflétant leurs intérêts partagés. L'ABC constate que les quatre grandes banques ont tendance à "rouler en peloton" et à offrir aux consommateur-riche-s des produits à des conditions commerciales substantiellement similaires.* »

L'avis contient aussi des pistes de solutions formulées de longue date par Financité dans sa défense des intérêts des consommateur-riche-s de services financiers : supprimer de la distinction entre taux de base et prime de fidélité liée aux comptes d'épargne réglementés, développer d'autres instruments de placement réglementés sur le modèle du livret A ou du livret d'épargne populaire (LEP) français, favoriser la mobilité interbancaire avec un système de portabilité des comptes bancaires (via l'identifiant IBAN) ou encore interdire les ventes liées et autres offres groupées.

Mais l'adoption de telles mesures ne va-t-elle pas fragiliser les banques ? Non, répond l'ABC : « *Les acteurs présents dans le secteur bancaire belge témoignent d'une forte solvabilité leur permettant d'absorber les chocs financiers et de supporter le cas échéant un degré plus élevé de concurrence sans compromettre leur stabilité.* » C'est même le contraire, est-on tenté d'ajouter : la concentration excessive du secteur bancaire n'est pas seulement nocive pour les consommateur-riche-s, elle l'est également du point de vue de la stabilité financière. Par ailleurs, cette dernière mérite d'être renforcée par d'autres mesures bien plus efficaces qu'une restriction de concurrence.

À cet égard aussi, Financité propose depuis longtemps des solutions, combattues par le secteur, y compris par des banques qui étaient proches du défaut en 2008 ou en 2011..., comme séparer banque de dépôt et banque d'investissement, réduire la taille des banques, relever les exigences de fonds propres, prendre en compte les risques liés au changement climatique, ...

La nécessaire stabilité des banques ne peut donc servir de prétexte à fausser la concurrence, cette dernière doit être restaurée sans délai en suivant les pistes proposées par l'ABC, tandis que la stabilité doit, tout aussi rapidement, être confortée par des mesures idoines. C'est la responsabilité qu'il incombe aux autorités politiques d'assumer, en restant sourdes aux cris d'orfraie poussés par ceux et celles qui profitent éhontément d'un statu quo intenable et inacceptable. ■



DOSSIER

L'INTÉRÊT DE L'ÉPARGNE

Après des années de taux plancher, les Belges allaient enfin voir leur épargne fructifier. Seulement, la hausse des taux bien visible partout ailleurs ne semble pas toucher les comptes d'épargne. Plusieurs propositions voient alors le jour pour tenter de forcer ou encourager les banques à augmenter la rémunération de ces comptes. Mais rien n'y fait. Les institutions financières belges proposent toujours des taux significativement inférieurs à ceux de nos voisin·e·s, quitte à mettre en péril celles et ceux dont la faible épargne ne peut plus rivaliser avec l'inflation.

© Insung Yoon – Unsplash

TAUX OU TARD

Pour encourager les banques à augmenter les taux d'intérêt sur les comptes d'épargne, plusieurs propositions de loi et outils financiers ont fait leur apparition cette année.

Anne Fily et Morgane Kubicki

Les taux augmentent, l'inflation grimpe, mais pour les comptes d'épargne... c'est le calme plat. Les banques belges, qui ont maintenu pendant des années la rémunération de ces comptes au minimum légal, tardent à répercuter la hausse.

Cet été, la classe politique décide donc de s'emparer du problème. Deux propositions de loi d'Ecolo-Groen et de Vooruit voient le jour. Dans les grandes lignes, elles proposent la même mécanique : lier le taux minimum légal sur les comptes d'épargne réglementés au taux directeur de la Banque centrale européenne, c'est-à-dire le taux auquel sont rémunérées les banques commerciales qui placent leurs liquidités auprès la banque des banques. En plein été, on parle alors d'un taux de 2 % pour la rémunération de l'épargne pendant que l'institution de Francfort a augmenté son taux à 3,5 %. Au même moment, la majorité des banques belges proposent des taux de 0,3 % aux particuliers.

Avant de se prononcer, le gouvernement demande l'avis de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les banques belges pourraient-elles le supporter ? Non, à en croire le superviseur. Certes, certaines banques pourraient se permettre d'augmenter la rémunération des épargnant·e·s, mais la stabilité du secteur reste la priorité. Un avis que ne partage pas l'économiste Eric Dor, directeur des études économiques à l'Isseg School of Management de Paris et Lille, qui a sorti aussi sorti sa calculatrice. Selon lui, il semble que les banques belges peuvent supporter une hausse de 0,5 à 1,25 % du taux minimum à payer sur les comptes d'épargne réglementés. Depuis, plus rien.

Protocoles et taxes bancaires

Enfin presque plus rien. Car pour encourager les banques à augmenter leurs taux, les politiques ont eu plusieurs idées. À la rentrée, la secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs annonce vouloir conclure un protocole avec les banques les engageant à mieux informé·e leurs client·e·s. L'épargnant·e devrait être informé·e tous les trois mois du taux acquis et de l'existence éventuelle de comptes plus intéressants au sein de l'institution. Les banques allaient voir ce qu'elles allaient voir. Quelques mois plus tard, en pleine négociation sur le budget, le gouvernement évoque une taxation des



© Shutterstock

profits des institutions financières. Finalement, le gouvernement De Croo tranchera en faveur d'une taxe bancaire progressive. Avec une taxe qui passe de 0,13 % à 0,17 % pour les institutions qui comptabilisent plus de 50 milliards d'euros de dépôts (comprendre les 4 grandes banques du pays), les banques devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 150 millions d'euros.

Le gouvernement et les banques finissent par signer un accord sur la transparence et la simplicité des comptes d'épargne fin novembre.

« Une taxe sur l'épargne ! », s'indigne immédiatement la Fédération du secteur financier. Pour les banques, cette nouvelle contribution les empêche en effet de mieux rémunérer les épargnant·e·s. À en croire leur réaction, les banques auraient presque préféré qu'on les force augmenter les taux sur les comptes. Pas si sûr. Car selon les nouveaux calculs d'Eric Dor, la hausse de la taxe imposée à BNP Paribas Fortis correspondrait à une progression de 0,045 % du taux sur ses comptes épargne, de 0,058 % pour les clients de KBC, de 0,05 % chez Belfius et de 0,058 chez ING. Si ces 150 millions avaient été directement alloués sur les comptes, les épargnant·e·s l'auraient donc à peine remarqué. « L'effort à fournir est donc insignifiant par rapport à une loi qui aurait forcé les banques à augmenter les taux moyens sur les dépôts d'épargne », note l'économiste.

Bons d'État

Ultime manœuvre pour encourager les banques à mieux rémunérer les épargnant·e·s, le gouvernement ressort le bon vieux bon d'État du placard. Il propose une obligation à échéance très courte (la somme est bloquée pendant 1 an) à un taux très concurrentiel (2,81 % net pendant que la majorité des comptes réglementés ne dépassent pas encore le pourcent).



© Shutterstock

De quoi stimuler la concurrence à en croire le ministre des Finances Vincent Van Peteghem. En voyant que l'État offre un tel rendement, les banques allaient en profiter pour attirer l'épargnant-e à leur tour. Encore raté. Si quelques institutions offrent bien des taux globaux supérieurs à 2 %, les grandes sont restées très timides. Les rares comptes d'épargne de grandes institutions que l'on peut noter parmi les produits les plus rémunérateurs en additionnant taux de base et prime de fidélité, eux, appliquent une tarification assez trompeuse (lire en page 8).

Oligopole

Alors que la logique voudrait qu'en période de remontée des taux, les banques se fassent concurrence pour attirer les épargnants et les épargnantes, il n'en est donc rien. Voilà qui n'arrange pas les particuliers, mais qui ne surprendra pas l'Autorité belge de la concurrence (ABC). Dans son rapport publié début novembre et commandé par le ministre Dermagne en juin dernier, elle estime en effet que « en tant qu'oligopole, le marché de la banque de détail présente certaines caractéristiques qui facilitent la coordination entre les principaux acteurs et tendent à réduire la concurrence (transparence, offre de services comparables, des interactions fréquentes, etc.) » Depuis des années, les quatre grandes banques roulent en peloton, s'observant de près et offrant des tarifs et des produits « substantiellement similaires ». L'absence totale de réaction des banques à la hausse des taux (côté rémunération de l'épargne) en est l'exemple : « un premier examen du niveau et de l'évolution des taux d'intérêt des comptes d'épargne indique que le

rendement moyen de l'épargne dans les quatre grandes banques du pays a été historiquement et systématiquement inférieur au rendement de l'épargne dans les autres banques », note l'Autorité belge de la concurrence.

L'ABC affirme en effet que, entre juin 2022 et mai 2023, la répercussion de la hausse des taux engagée par la Banque centrale européenne a été « lente et incomplète » en Belgique, notamment comparé aux autres pays de la zone euro. En septembre, date de la dernière hausse des taux annoncée par la Banque centrale européenne, le taux d'intérêt moyen sur l'épargne était de 0,55 % en Belgique, contre 1,32 % aux Pays-Bas ou 2,41 % en France.

Inflation

Malheureusement, on sait qu'un taux trop bas, bien inférieur à l'inflation, n'incite pas à épargner. Au regard des statistiques, cela n'a pas refroidi les Belges à mettre de côté ces dernières années. Les montants déposés sur les comptes d'épargne ont dépassé les 300 milliards d'euros pour la première fois en 2021 et en 2022, avec un montant moyen de 26 487,78 euros par habitant-e du royaume (tous âges confondus). Au second trimestre 2023, les dépôts étaient redescendus à 295 milliards d'euros.

« Les dépôts d'épargne et les crédits en cours ont augmenté au cours des dernières années, à peu près dans les mêmes proportions. Je n'ai donc pas l'impression, malgré les taux d'intérêts à la baisse pour le crédit et l'épargne à partir de 2008, qu'il y ait eu un effet de transfert entre les deux (moins d'épargne et donc plus de crédit). Toutefois, ces données concernent l'ensemble des particuliers en Belgique. Il n'est pas exclu que pour des particuliers à plus faible revenu, plus faible patrimoine, cet effet ait eu lieu », note Elisa Dehon, économiste à l'Observatoire du crédit et de l'endettement.

La répercussion de la hausse des taux engagée par la Banque centrale a été lente et incomplète.

La saga des propositions de loi pour encourager les banques à augmenter leurs taux, mises aux oubliettes par le gouvernement, aura au moins permis de révéler une autre statistique d'une importance cruciale. Selon l'avis rendu en juillet de cette année par la Banque nationale sur deux propositions de lois d'Ecolo-Groen et Vooruit, il apparaît que le dépôt médian sur les comptes d'épargne est de 5 360 euros, bien loin de la moyenne mentionnée plus haut. 41 % des petit-e-s déposant-e-s (qui ont entre 1 000 et 10 000 euros) ne possèdent que 5 % du total déposé sur les livrets d'épargne, soit 15 milliards d'euros. À l'inverse, 12 % des épargnant-e-s qui ont déposé plus de 75 000 euros sur les livrets détiennent la moitié des 300 milliards d'euros déposés. En matière de rémunération de l'épargne, il serait donc important de se focaliser en priorité sur celles et ceux qui ne disposent que d'un compte d'épargne pour y déposer leurs petites économies.

En la matière, on sait aussi qu'un quart des ménages belges n'a pas de compte d'épargne. Selon un récent baromètre publié en septembre 2022, 76 % des Belges ont déclaré qu'ils-elles

épargneraient moins pour faire face aux fortes hausses des prix, 42 % disent avoir déjà du puiser dans leurs économies, voire emprunter. L'absence d'épargne constitue une cause majeure d'insécurité financière qui fragilise considérablement les ménages. Le plus minime accident de la vie peut entraîner des effets démesurés et des conséquences graves, non seulement sur le plan économique et financier, mais aussi sur le plan psychologique. À l'inverse, l'épargne permet d'éviter le recours au crédit que ce soit auprès de proches ou d'instances de crédit avec les risques de surendettement que cela peut générer.

La mise en place d'un compte d'épargne populaire pourrait s'accompagner d'une révision du régime fiscal de l'épargne.

L'été passé à trouver des moyens d'encourager une concurrence absente dans le système bancaire belge a surtout effacé l'hiver glacial que les ménages qui ne sont pas en mesure de mettre de côté vont passer. On se moque régulièrement de ces ménages qui

mettent tant d'argent sur des comptes qui ne rapportent plus rien et qui ont pu pour certains faire l'objet de taux d'intérêt négatifs, mais on oublie souvent les ménages à faible épargne dont le taux proposé par l'institution bancaire ne permet pas de couvrir l'inflation.

Parmi les propositions sur la table, celle de l'instauration d'un compte d'épargne populaire (lire en page 9) est celle qui se préoccupe le plus de ces épargnes limitées. Sa mise en place pourrait être accompagnée d'une révision du régime fiscal de l'épargne. Car à en croire l'inventaire des dépenses fiscales fédérales, la seule exemption de précompte mobilier sur la première tranche des carnets d'épargne correspond à un peu plus de 94 millions d'euros en moins dans les caisses de l'État en 2023. Il y a peut-être là une source de financement pour une rémunération des comptes d'épargne des ménages aux revenus les plus modestes. Sa mise en place sera longue, mais surement plus rapide que l'option d'attendre des banques qu'elles jouent le jeu de la concurrence en rémunérant correctement l'épargne des Belges. ■



© Shutterstock

EN ÉPARGNE, JE SUIS FIDÈLE

La spécificité belge mêlant taux de base et prime de fidélité ne facilite pas la vie de l'épargnant·e.

Morgane Kubicki

En Belgique, la majorité des comptes d'épargne disponibles sur le marché sont des comptes dits « réglementés ». Ils comportent un avantage fiscal de taille : l'épargnant·e ne paie aucun impôt sur les 980 premiers euros d'intérêt qu'il·elle touche. Au-delà de ce montant, les intérêts perçus sont soumis à un précompte mobilier de 15 %.

Nous faisons souvent l'erreur d'additionner taux de base et prime de fidélité

Pour être « réglementé » et donc offrir cet avantage fiscal à ces client·e·s, ces comptes doivent octroyer un taux de base (minimum 0,01 %) ainsi qu'une prime de fidélité (minimum 0,10 %). Le premier est acquis dès le premier jour où l'argent arrive sur le compte. La seconde, elle, ne porte que sur les montants restés sur le compte depuis au moins 1 an. Les quelques comptes non réglementés en Belgique ne font pas la distinction entre taux de base et prime et fidélité et sont soumis à un précompte mobilier de 30 % dès le premier euro d'intérêt.

La logique nous pousse donc à choisir des comptes réglementés. Pourtant, cette spécificité belge du double taux est loin d'être bénéficiaire à l'épargnant·e.



© Shutterstock

Certains comptes ont bien vu leur taux augmenter ces derniers mois. Au détail près que c'est souvent la prime de fidélité qui a été revue à la hausse et pas le taux de base. Or, la nouvelle prime ne s'appliquera qu'aux avoirs en compte, depuis 12 mois.

Nous faisons souvent l'erreur d'additionner taux de base et prime de fidélité. Saut que de nombreux comptes qui paraissent compétitifs dans les classements sont également assortis de plafonds mensuels. Histoire que toute l'épargne ne se dirige pas d'un coup vers ces carnets plus avantageux, les banques ont limité le versement (à 500 euros par mois par exemple). Impossible donc de profiter de ce rendement sur la totalité de votre épargne. « La prime de fidélité permet en fait aux banques de mettre en avant un taux élevé tout en sachant qu'en moyenne, elles offriront moins », regrette Julie Frère, porte-parole de Testachats. L'association de défense des consommateur·rice·s qualifie depuis longtemps d'« arnaque légale » le système du double taux.

La prime de fidélité n'étant accordée qu'à la date anniversaire de chaque dépôt, l'épargnant·e la perd immédiatement à chaque retrait. « Une épargne de précaution, qui doit être accessible à tout moment, est difficilement compatible avec le fait de devoir attendre le paiement de la prime de fidélité. L'achat d'un nouveau lave-linge ou la facture de réparation de la voiture ne peuvent pas attendre 12 mois », rappelle Anne Fily, chercheuse en inclusion financière chez Financité.

Le site de Wikifin permet de simuler le rendement d'une épargne en séparant le montant initial du montant versé chaque mois. Une comparaison plus qu'utile étant donné la complexité de l'offre belge. ■



© Shutterstock

DIS-MOI COMBIEN TU ÉPARGNES

On estime généralement qu'une épargne de précaution devrait correspondre à 3 à 6 mois de salaire afin de pouvoir faire face à des dépenses imprévues.

Morgane Kubicki

L'EXEMPLE FRANÇAIS

Une des propositions étudiées par le gouvernement préconise l'instauration d'un compte d'épargne populaire.

Morgane Kubicki

Chez nos voisin·e·s français, la notion de compte d'épargne se confond souvent avec celle du livret A. Ce dernier est un réalité un compte d'épargne ordinaire, mais c'est l'État qui décide de son fonctionnement, de son taux et de son plafond. Concrètement, les pouvoirs publics financent 65 % de la rémunération du livret A, à un taux établi par le gouvernement. Les banques agissent comme des agents pour la commercialisation du livret A et sont rémunérées pour leur rôle d'intermédiaire (notamment pour le fait qu'elles gardent l'argent des épargnant·e·s sur leurs comptes). Certain·e·s spécialistes du monde financier ont déjà fait référence au livret A comme exemple en vue d'une réforme des systèmes d'épargne actuels pour inciter les banques à mieux rémunérer l'épargne.

À l'instar des bons émis par l'État, ce type d'instrument permet à l'État de jouer un rôle et de stimuler la concurrence. Les banques seraient incitées à augmenter leurs taux pour conserver l'épargne de leurs client·e·s et éviter que ceux·celles-ci ne se dirigent vers les produits concurrents mis en place par l'État.

Autre instrument, celui du livret d'épargne populaire (LEP) est destiné aux revenus modestes. Limité à 10 000 euros, il bénéficie actuellement d'un taux de 6 %. Les intérêts sont calculés le 1^{er} et le 16 de chaque mois et les intérêts cumulés sur l'année s'ajoutent au capital le 31 décembre. C'est ce type d'instrument, ciblant les ménages avec de faibles revenus et avec un taux suffisamment attractif qui fait l'objet de la proposition de loi en Belgique actuellement. ■

En Belgique, plusieurs outils sont utiles à l'élaboration de son budget. L'Observatoire du crédit et de l'endettement wallon propose par exemple « Mon budget, une question d'équilibre », le portail de l'action sociale et de la santé en Wallonie met à disposition un calculateur de budget et Wikifin offre un outil budgétaire. Pour les adeptes du budget papier, le Centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale propose un classeur à anneaux contenant une grille du budget, des pochettes où stocker des documents et des factures, des fiches conseil, etc.

Ces outils permettent d'identifier ce qu'il est possible d'épargner en fonction de son budget. Cependant, aucun outil ne permet de déterminer précisément le montant dont il faudrait disposer pour face aux imprévus, car celui-ci dépend grandement de sa situation familiale ou même de son type de contrat de travail. Cela existe pourtant aux Pays-Bas, où l'Institut national d'information budgétaire des Pays-Bas (Nibud) a développé un calculateur permettant à chaque ménage de déterminer son besoin d'épargne en fonction de ses propres caractéristiques : situation familiale (célibataire ou non), personnes à charge, logement (locataire ou propriétaire), dépenses et revenus disponibles du ménage. ■

MONDE **QUI FINANCE LES BOMBES CARBONE ?**

Il y a 425 bombes carbone dans le monde. Bombe carbone, c'est le nom donné aux gisements de gaz, charbon ou pétrole qui pourraient être responsables de l'émission de plus d'un milliard de tonnes de CO₂ (par gisement). Ensemble, elles cumulent des émissions de 1 180 gigatonnes, soit deux fois le « budget carbone » disponible pour respecter l'Accord de Paris. Il y a quelques mois, les associations Data for Good et Eclaircies décident de relier chacun de des 425 sites répertoriés par le chercheur Kjell Kühne au nom des entreprises qui les exploitent. Grâce aux données récoltées par le projet Banking on Climate Chaos, les trois organisations et les journalistes de 11 journaux européens ont pu relier ces bombes climatiques aux institutions financières qui les ont rendues possibles.

Qui retrouve-t-on sur le podium des plus gros financeurs des énergies fossiles ? Toujours les mêmes. JPMorgan Chase, Citi et Bank of America se partagent le podium, suivies de la banque chinoise ICBC. BNP Paribas, jamais très loin lorsqu'il s'agit de financer le pétrole, arrive à la cinquième position avec près de 72 milliards de dollars financés dans 34 bombes carbone différentes entre 2016 et 2022.

Le site Carbonbombs.org propose d'ailleurs d'effectuer une recherche par banque impliquée.



EUROPE **L'IMPORTANCE DU CASH**

Les institutions européennes travaillent depuis des mois à une proposition de règlement visant à clarifier le cours légal des pièces et billets. En octobre, la Banque centrale européenne (BCE) a publié son avis, réaffirmant l'importance de garantir un accès suffisant au cash. L'avis de la banque des banques confirme que le paiement en espèces reste d'une importance cruciale pour de nombreux groupes de la société, tels que les personnes porteuses de handicap, les immigrant-e-s, les citoyen-ne-s socialement vulnérables, les personnes âgées, les mineurs et celles et ceux qui ne sont pas encore digitalisé-e-s. Le cash demeure le seul moyen de paiement permettant de régler une transaction en monnaie de banque centrale, instantanément, tout en garantissant la protection de la vie privée. La BCE est également préoccupée par la multiplication des commerces et prestataires qui refusent le cash. Elle estime que le règlement devrait préciser que de telles pratiques sont interdites. Une affiche « pas de cash » à l'entrée d'un magasin constituerait donc une infraction claire.



BELGIQUE **LES BANQUES BELGES AU PAYS DU PÉTROLE**

La dernière étude de l'association FairFin a identifié les 15 principaux producteurs d'énergie fossile et cherché qui en Belgique détenait des actions, accordait des prêts ou aidait ces institutions à émettre des obligations (soit à se financer). « Malgré leurs prétendues ambitions climatiques, malgré toutes les preuves que ces 15 entreprises sont un danger pour la planète, les banques actives en Belgique continuent de les soutenir », regrette FairFin. Ensemble, elles auraient injecté pas loin de 11 milliards d'euros dans ces entreprises depuis 2021.

Bien entendu, BNP Paribas et ING se distinguent par leur taille et donc leur capacité à soutenir ces producteurs d'énergies fossiles. La première est responsable de la moitié de la facture belge, la seconde dépasse le milliard d'euros de soutien.

Mais KBC détient aussi plusieurs centaines de millions d'euros d'actions réparties dans ces entreprises pétrolières. Tout comme les banques privées Delen ou Degroof Petercam. Belfius, elle, est épinglée par le rapport en raison des investissements de son partenaire Candriam.

BELGIQUE **LES DÉTAILS DE L'ACCORD SUR LES DISTRIBUTEURS**

En octobre, la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs (CADA) a donné raison à Financité, Okra et Testachats qui l'avaient saisie pour avoir accès aux détails de l'accord signé en entre le gouvernement et le secteur bancaire le 31 mars dernier. Ce protocole doit garantir l'accès aux distributeurs de billets avec 207 lieux supplémentaires par rapport au nombre initialement prévu suite à la disparition des appareils dans les agences des quatre grandes banques du pays. Mais il ne dit rien sur la distance maximale à parcourir pour avoir accès à un distributeur de billets, n'indique pas la méthodologie utilisée pour déterminer la répartition des distributeurs sur le territoire des différentes provinces et ne contient aucun objectif chiffré pour 2025. Dans son refus, le gouvernement évoquait notamment que certaines données demandées pourraient éventuellement être partiellement qualifiées d'informations concurrentielles sensibles. La Commission confirme que cet argument ne tient pas.



LIRE, VOIR, ÉCOUTER



L'INCROYABLE HISTOIRE DE L'ARGENT

Du troc aux pièces jusqu'au billets et au développement des cryptomonnaies, cette bande dessinée retrace une épopée monétaire longue de plusieurs milliers d'années.

Editions Les Arènes, 224 pages, 23 euros

MAFIAS ET BANQUES



Comment, des années 1920 à nos jours, le capitalisme financier a renforcé peu à peu son alliance occulte avec les organisations mafieuses. Une implacable enquête sur trois continents, entre thriller économique et saga historique.. Disponible sur Arte, 3 épisodes

L'ARGENT, C'EST TABOU ?



Cet épisode du podcast « Zoomer la génération Z au micro » écoute la génération Z parler d'argent. Les ados ou les jeunes adultes auraient-ils d'autres usages, d'autres regards sur les revenus, la richesse, l'effort à fournir pour gagner de l'argent, le risque, les cryptomonnaies, les investissements en Bourse ?

Podcast La Première, 25 min

Votre exemplaire gratuit !

→ **TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « CAPITAL ET IDÉOLOGIE » PAR CLAIRE ALET ET BENJAMIN ADAM**

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.

Les règles de la finance durable

Certaines réglementations s'appliquent à toutes les entreprises, y compris le secteur financier, alors que d'autres concernent spécifiquement les produits d'investissement.

Morgane Kubicki

Les articles 9 sont-ils systématiquement alignés avec la taxonomie ? Si oui, sont-ils soumis au devoir de vigilance ? Vous n'avez rien compris ? C'est normal. Depuis plusieurs années, dans le but de favoriser la finance verte et lutter contre le greenwashing, les institutions européennes ont multiplié les réglementations visant à amener plus de transparence. Des couches successives pour améliorer les informations disponibles d'une part et orienter les capitaux vers des activités plus vertueuses de l'autre. Voici donc ce qu'il faut connaître pour décoder les débats sur la finance verte.

Les banques sont concernées en tant qu'entreprises, mais des règlements spécifiques s'appliquent aussi aux produits qu'elles vendent.

Le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)

Concerne : tout le monde

Présenté fin 2019, ce Pacte vert estime que l'Europe a besoin d'environ 260 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires pour atteindre les objectifs actuels de 2030 en matière de climat et d'énergie. Le secteur financier est directement concerné puisque la Commission européenne précise : « le secteur privé sera déterminant pour financer la transition écologique. Des signaux à long terme sont nécessaires pour orienter les flux financiers et les flux de capitaux vers les investissements écologiques et éviter les actifs échoués.¹ »

L'Europe annonce aussi qu'il faudra déterminer les activités considérées comme durables (voir taxonomie) et obliger les entreprises et institutions financières à divulguer davantage de données concernant leur impact sur le climat et l'environnement (voir CSRD).

Plan d'action pour une finance durable (Sustainable finance action plan, SFAP)

Concerne : le secteur financier

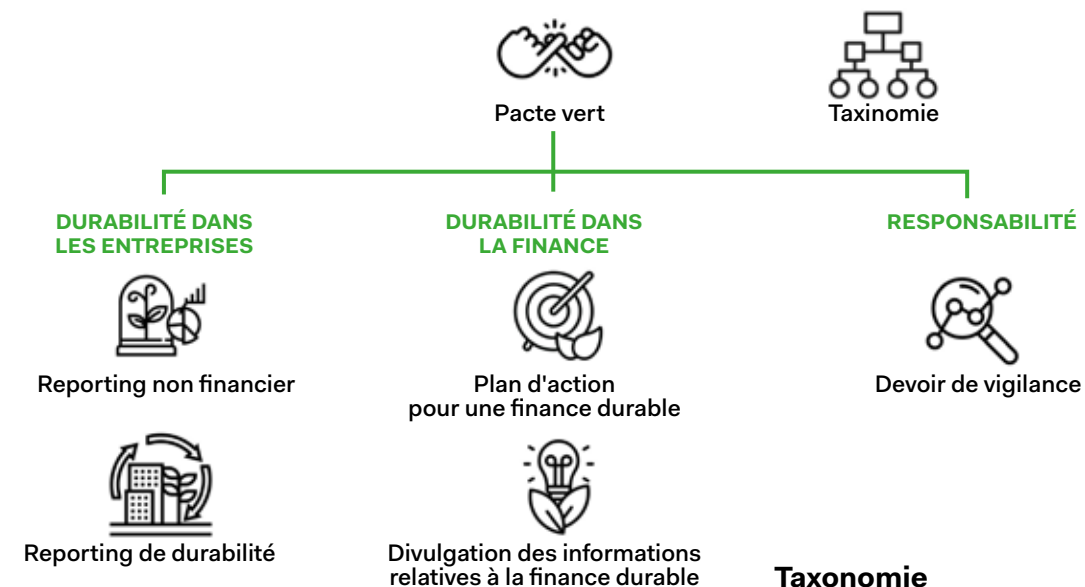
Adopté avant le Pacte vert, ce plan doit réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Les flux doivent être réorientés vers des activités qui permettront à l'Europe d'être résiliente face au changement climatique et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette stratégie pose les bases de la transparence dans le secteur financier et propose des normes pour considérer les activités qui sont durables ou non.

Directive sur le reporting non financier (Non-Financial Reporting Directive, NFRD)

Concerne : les grandes entreprises de plus de 500 personnes

Pour que les acteurs financiers investissent de la manière la plus durable possible, ces derniers ont besoin de données pour évoluer l'impact des activités sur l'environnement et la société. C'est l'objet de la directive appelée NFRD pour Non-Financial Reporting Directive, adoptée en 2014.

Avec cette directive, les grandes entreprises d'intérêt public qui comptent plus de 500 employé-e-s (soit environ 12 000 entreprises) doivent publier des informations sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits humains, de lutte contre la corruption et de diversité au sein des conseils d'administration.



Directive sur le reporting de la durabilité de l'entreprise (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD)

Concerne : les petites et moyennes et grandes entreprises cotées en bourse

Quelques années plus tard, la Commission estime que la directive NFRD n'est plus suffisante et adopte la CSRD (Corporate sustainability reporting) qui sera d'application à compter de janvier 2024. Elle étend le champ d'application à toutes les grandes entreprises et à toutes les sociétés cotées. En plus de s'appliquer à un plus grand nombre d'entreprises, elle oblige à rendre publiques les répercussions des activités sur la population et la planète. Ces nouvelles obligations doivent mettre fin au greenwashing et introduisent la notion du devoir de vigilance. Les entreprises qui y sont soumises devront publier les informations pour la première fois en janvier 2025.

Devoir de vigilance (Corporate Sustainability Due Diligence Directive, CSDDD)

Concerne : toutes les entreprises basées ou opérant dans l'Union européenne, qui comptent plus de 500 employé-e-s et dont le chiffre d'affaires annuel net dépasse 150 millions d'euros et les petites entreprises de secteurs à risque.

Avec le projet de directive européenne sur le devoir de vigilance (Corporate sustainability due diligence directive, en anglais, CSDDD), les entreprises deviennent responsables de tout ce qui se passe sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Si vous vous fournissez en cacao chez un sous-traitant qui exploite des enfants, si votre entreprise qui produit vos t-shirts rejette des produits chimiques dans la nature... votre organisation peut être tenue directement responsable.

Depuis des mois cependant, les États membres et différentes institutions européennes négocient sur l'inclusion, ou non, du secteur financier dans le champ d'application de la directive. Une modification du projet de directive prévoit en effet que les entreprises n'aient à prévenir les atteintes aux droits humains et de l'environnement que sur la partie en amont de la chaîne de valeur. En d'autres termes, la directive rendrait responsables les entreprises des actes de leurs fournisseurs, mais pas de l'utilisation faite de leurs produits par les client-e-s. Cela arrangerait le secteur financier, car les banques ne font précisément qu'offrir un produit : le financement.

Taxonomie

Concerne : tout le monde

Pour déterminer ce qui est durable ou non, l'Europe a entrepris un vaste chantier de classification des activités. Pour qu'une activité soit compatible avec la taxonomie, elle doit contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs (atténuation du changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes), sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, tout en respectant des garanties minimales en matière de droits humains et de droit du travail.

Après deux ans de discussions techniques, la Commission européenne a proposé le 31 décembre 2021 d'y intégrer notamment le gaz et le nucléaire et en 2023 le secteur de l'aviation, qui selon elle, ont un rôle à jouer pour faciliter la transition vers les objectifs climatiques de 2030 et la neutralité climatique en 2050.

Règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR)

Concerne : les produits financiers

Avec ce règlement, les acteur-ice-s des marchés financiers et les conseiller-ère-s financier-ère-s doivent décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans leurs décisions d'investissement, conseils en investissement ou conseils en assurance ainsi que les incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers.

C'est aussi ce fameux règlement qui a donné naissance à la classification des produits « article 8 » ou « article 9 ». Pour faire court, les fonds d'investissement qui se disent « article 6 » ne prennent pas en compte les critères durables dans leurs décisions. Les fonds « article 8 » prennent en compte certains critères de durabilité. Enfin, les « article 9 » doivent présenter une véritable stratégie d'investissement durable. C'est à eux qu'est réservée l'appellation « investissement durable ».

¹ Les actifs échoués ont fait l'objet de la rubrique Finance expliquée du Financité magazine n°71.

POUR ALLER PLUS LOIN : « LES RÈGLES DE LA FINANCE DURABLE », MORGANE KUBICKI, DÉCEMBRE 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Hanwha de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité, selon vous, on ne pourrait pas investir dans Hanwha lorsque l'on développe un fonds durable. Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

Avez-vous des doutes sur la pertinence de l'énergie solaire pour faire face au réchauffement climatique ? Ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de développer les solutions renouvelables pour remplacer la consommation des énergies fossiles ? Alors expliquez-moi pourquoi vous avez considéré qu'un fonds d'investissement durable ne peut pas soutenir une entreprise comme Hanwha, faute de quoi vous l'excluez de votre liste de produits dans lesquels on pourrait investir sans détruire la planète.

Hanwha Solutions est leader dans l'énergie solaire, allant de la fabrication des composants pour panneaux au stockage de l'énergie. En moyenne, une installation photovoltaïque d'une puissance de 3 kWp réduit les émissions de CO₂ de 1 600 kg par an. Hanwha solutions, qui tire 41 % de ses revenus des énergies renouvelables, est donc une référence en la matière. En 2022, trois agences de notation qui évaluent nos politiques environnementales, sociales et de gouvernance nous ont attribué la note de A, A- et B. C'est excellent.

Seulement, pour vous, investir dans Hanwha Solutions revient au même qu'investir dans Hanwha corporation, le groupe qui détient la filiale active dans le renouvelable. Le groupe Hanwha possède plusieurs dizaines de filiales actives dans le bâtiment, la finance, l'énergie ou encore l'hôtellerie. Oui, une de ces activités concerne la production d'armes, notamment de bombes à sous-munition et de mines antipersonnel. Nous sommes bien conscients des informations qui ont circulé sur la production et l'exportation d'armes par Hanwha Aerospace, notamment dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine.

Mais en excluant les fonds qui investissent dans Hanwha Corporation de votre liste de produits financier qui sont réellement durables, selon vous pour non-respect du droit humanitaire, vous éclipsez le travail fondamental pour l'énergie verte d'une autre de nos autres activités. Notre groupe a prévu d'être neutre en carbone d'ici 2040 en développant des efforts considérables sur la diminution des gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, la protection de l'environnement, la sécurité et la santé. Ces efforts devraient être pris en compte dans votre analyse. ■



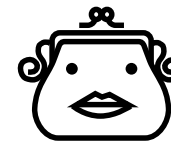
Le groupe détient à la fois une filiale active dans le renouvelable et une filiale de production d'arme.

Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides).

Hanwha corporation est épinglée dans la liste noire « droits fondamentaux » pour son implication dans les mines antipersonnel et les bombes à sous-munition, en opposition avec le droit humanitaire.

Le groupe est présent dans 4 fonds déclarés « durables » commercialisés en Belgique en 2022.



L'appel des soldes

Chère Tante Oseille, entre le Black Friday, les soldes et les promotions de toutes sortes, je ne sais plus que penser. Par respect pour la planète, c'est bien de ne pas trop consommer, mais acheter des choses moins chères quand on n'a pas beaucoup d'argent c'est aussi une preuve de bonne gestion de son ménage...

Tante Oseille vous répond

Beaucoup de gens autour de moi se posent régulièrement ce type de question. Nous sommes inondé-e-s de messages contradictoires :

encourager « la fièvre acheteuse » tout en recommandant « la sobriété volontaire ». Tandis que de nombreux combats sociaux sont menés pour soutenir et renforcer notre pouvoir d'achat, de plus en plus de campagnes de sensibilisation visent à nous rendre plus responsables en matière de consommation.

Plusieurs organisations comme, par exemple Achact¹ ou le réseau Ecoconso² fournissent des analyses et des idées de consommation qui tiennent compte du bien-être des personnes et du maintien d'un environnement de qualité. D'autres structures comme « les 5C »³ promeuvent les circuits courts et le bio pour nos achats alimentaires. Les groupes locaux Financité qui développent les monnaies citoyennes vont dans le même sens.⁴

Il n'y a pas de recettes miracles mais, récemment, j'ai entendu parler d'une petite méthode facile à utiliser au quotidien pour mieux orienter ses achats. C'est la méthode « BISOUS »⁵. On peut même s'en faire un petit copion à glisser dans son portefeuille et à consulter rapidement quand on a envie d'acheter quelque chose.

B comme Besoin : Besoin indispensable, de se consoler, se récompenser, de pouvoir montrer l'objet à autrui ?

I comme Immédiat : Est-ce la promo qui crée ce sentiment d'urgence ? Puis-je attendre quelques jours avant de me décider ?

S comme Semblable : Ai-je déjà quelque chose de similaire chez moi, répondant au même besoin ?

O comme Origine : Où a-t-il été produit, avec quel matériau, dans quelles conditions avec quelles conséquences pour la planète ?

U comme Utile : Va-t-il m'apporter un confort primordial ? Comment faisais-je jusqu'à maintenant ?

S comme Seconde main : Ce produit existe-t-il en seconde main ? Dois-je absolument l'acheter neuf ?



On nous parle de soutenir notre pouvoir d'achat tout en nous demandant de consommer de manière plus responsable.

L'idée de cette méthode n'est pas de dire qu'il ne faut rien acheter mais plutôt qu'il faut acheter en conscience et vérifier que cela répond bien à un réel besoin. Je te conseille surtout dans parler avec ta famille et tes ami-e-s, car c'est ensemble que nous pourrions faire évoluer nos habitudes. ■

1. Achact.be
2. ecoconso.be/fr/content/10-conseils-pour-des-soldes-eco-responsables
3. Collectif5c.be
4. financite.be/fr/article/monnaies-citoyennes
5. rendue populaire par les autrices Marie Lefèvre et Herveline Verbeken dans leur livre J'arrête de surconsommer, paru en 2017

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

« Avec Piketty, nous faisons le même constat : l'économie est politique »

Avec Benjamin Adam, Claire Alet raconte à travers 8 générations d'où viennent les inégalités et comment elles perdurent. Adaptée du best-seller de Thomas Piketty, Capital et Idéologie, la bande dessinée rend les travaux du célèbre économiste accessible au plus grand nombre.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

CLAIRE ALET

Autrice et éditrice spécialisée sur les questions des inégalités sociales, économiques et de genre, elle a été rédactrice en chef adjointe de la revue Alternatives économiques.

Qui était le public cible lorsque vous avez décidé d'adapter le livre de Thomas Piketty en bande dessinée ?

Le but était de rendre accessible l'analyse historique et économique des inégalités menée par Thomas Piketty. Cela s'adresse au public le plus large possible. Il m'est arrivé d'aller présenter la bande dessinée dans des écoles, mais elle s'adresse à tout lecteur ou toute lectrice qui veut mieux comprendre les rouages des inégalités économiques et sociales et qui n'a pas forcément la capacité, la disponibilité ou le bagage nécessaire. Même si, sincèrement, l'essai est assez accessible même s'il impressionne par son volume. Simplement, il faut avoir la disponibilité de temps pour le lire.

Quelles ont été les difficultés principales que vous avez rencontrées pour transformer cet essai volumineux en narration ?

Au départ, j'avais décidé de récolter toutes les anecdotes du livre pour inventer une narration. J'en ai trouvé deux ! Il a donc fallu imaginer une trame chronologique qui tienne la route de manière plausible. Ensuite, il a fallu faire appel à un bel esprit de synthèse et faire une sélection. Dans le livre Capital et Idéologie, Thomas Piketty parle du Brésil, de la Chine, du Japon, de la Russie... J'ai choisi de ne pas en parler car je n'avais pas l'espace dans une bande dessinée pour aller dans autant de pays. Ce sont des choix éditoriaux qu'il a fallu faire, mais on va tout de même aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Inde pour découvrir comment fonctionnent les inégalités.



© Jeremie Wach-Chastel

travaillé pendant une quinzaine d'années, a été créé en 1980 pour réagir aux propos de Margareth Thatcher qui, à l'époque, disait « there is no alternative » (en français « Il n'y a pas d'alternative », est le slogan souvent associé à l'ancienne Première ministre du Royaume-Uni, ndlr). En fait, il y en a toujours. C'est réjouissant. Il n'y a pas que la doxa classique. Tous les canaux culturels peuvent créer le débat.

« Il est fondamental que les citoyens et citoyennes puissent davantage s'emparer des enjeux économiques »

Dans le dernier chapitre, le personnage se demande quels sont les comportements que nous avons aujourd'hui qui feront honte aux générations suivantes. D'après vous, que faut-il mettre en place pour que cela ne se produise pas ?

Il y a deux problématiques fondamentales qu'il faut adresser aujourd'hui : les questions d'inégalités femmes-hommes et les questions de changement climatique. Apporter des réponses aux changements climatiques se fait à des échelles très diverses. Elles peuvent être locales, régionales, nationales, européennes et mondiales. C'est très difficile de se dire qu'il n'y aurait qu'une seule bonne réponse. Les réponses doivent se faire aux différentes échelles. On ne peut pas se dire que nous n'allons rien entreprendre au niveau local parce que d'autres pays continuent à construire de nouvelles centrales à charbon. Il faut agir aux différents niveaux avec des politiques de nature différentes. Il ne faut pas se désespérer de trier nos déchets quand on voit que d'autres prennent l'avion. Sur les questions d'inégalités femmes-hommes, il faut être pluridisciplinaire. On les trouve dans le champ économique, par exemple pour avoir un impôt plus juste d'un point de vue genre. Il y a aussi des choses à faire pour que la parentalité impacte de la même manière les hommes et les femmes. Il y a des choses à faire sur le champ des violences et du langage. Comment faire pour que la vie économique, le langage et la famille soit plus inclusifs dans une dynamique intersectionnelle ? Il ne faut surtout pas oublier que les inégalités se renforcent les unes avec les autres.

À travers l'histoire de cette famille, on découvre aussi beaucoup de concepts économiques.

Que des citoyens et de citoyennes qui n'ont pas fait d'étude en économie puissent s'emparer des sujets d'actualité économique et sociale était le cœur du travail. Avec Thomas Piketty, nous faisons le même constat : l'économie est politique. On voit bien au moment des élections combien les enjeux économiques sont une partie importante des programmes politiques. Pour moi, il est fondamental que les citoyens et citoyennes puissent davantage s'emparer de ces sujets et mieux comprendre quand les responsables politiques en parlent pour pouvoir exercer leur citoyenneté de manière plus active. Qu'ils et elles votent en meilleure connaissance de cause. C'est beaucoup plus concernant que ce que l'on peut imaginer. Si l'on prend le sujet de l'inflation, on voit bien comment cela touche absolument tout le monde de manière très pratique. Comprendre d'où vient l'inflation, comment cela se fait qu'il y en ait aujourd'hui et comment elle peut être limitée, quels sont les différents outils à notre portée... On se rend vite compte que tout cela n'est pas si compliqué. La preuve, on peut l'expliquer assez simplement avec quelques dessins. La bande dessinée a cela de génial qu'elle permet de faire se rencontrer la rigueur scientifique avec la narration, la fiction, le recours à la métaphore visuelle, l'humour et la poésie. C'est la dimension de rigueur scientifique associée à la création artistique.

Le but est-il aussi des diffuser des pensées économiques que l'on entend peut-être moins souvent ?

Dans le constat que l'économie est politique, cela veut dire que, par définition, qu'il existe des alternatives. Il n'existe pas qu'une seule et unique voix. Le magazine Alternatives économiques, où j'ai



Capital & Idéologie, Claire Alet et Benjamin Adam d'après Thomas Piketty, Editions Seuil





À la recherche de l'agence bancaire

En l'an 2000, le pays comptait 12 751 agences bancaires.
Près de 72 % d'entre elles ont aujourd'hui fermé
leurs portes, essentiellement ces dix dernières années.
Fin 2022, il ne restait en effet plus que 3 593 agences.

Anne Fily

L'essentiel des suppressions d'agences depuis 2011 a été opéré dans les réseaux des quatre plus grandes banques du pays : moins 70 % chez ING qui prévoit encore des réductions importantes, moins 67 % chez BNP Paribas qui a annoncé vouloir descendre à 220 agences d'ici 2025, moins 41 % chez Belfius et réduction de moitié dans le réseau de KBC.

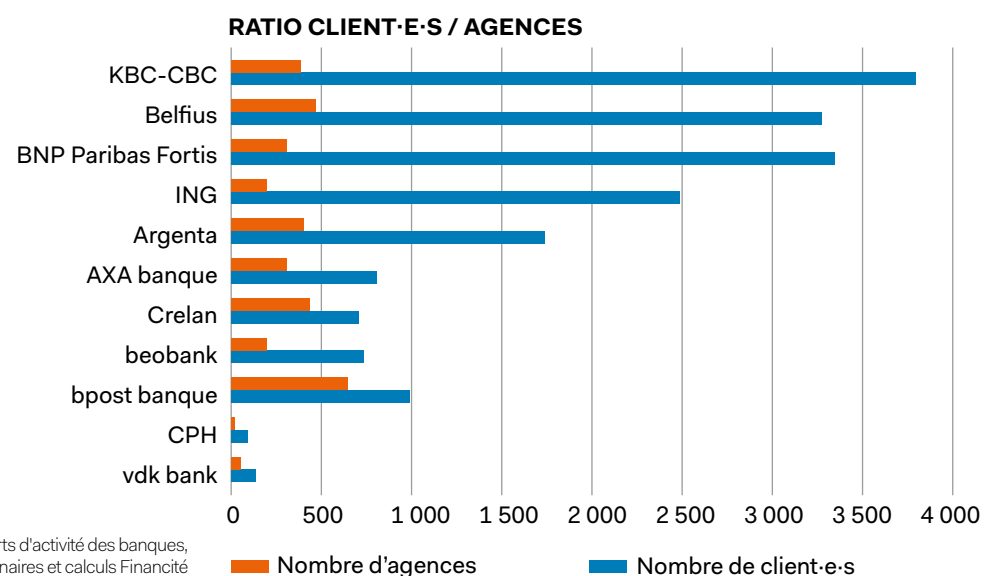
Les banques de taille moyenne mettent en avant leur modèle de proximité qui passe notamment par le maintien de services à la clientèle en agence, mais cela n'empêche pas certaines d'entre elles de réduire aussi la voilure. C'est le cas de Crelan, née en 2013 de la fusion entre le Crédit Agricole et Centea, qui a perdu la moitié de ses agences depuis cette fusion.

Le récent rachat d'AXA banque (323 agences) par Crelan (439 agences) fera de la nouvelle banque, qui opérera à partir de 2024 sous l'enseigne Crelan, la 5^e banque du pays. Cette dernière a annoncé la suppression de 290 à 370 agences d'ici 2027. De son côté, Argenta qui comptait 513 agences il y a 10 ans n'en comptait plus que 406 à la mi-2023. La banque CPH n'a pas connu de changement, elle a conservé ses 28 agences. Seule la petite banque d'origine gantoise, vdk bank a agrandi son réseau et compte dorénavant 60 agences physiques. Lorsque l'on rapporte le nombre de client-e-s au nombre d'agences, il apparaît tout de même préférable d'être client-e d'une banque de petite ou de moyenne taille.

À côté de la banque choisie, la chance d'avoir une agence à proximité n'est également pas la même selon que l'on habite au nord ou au sud du pays. La Région flamande est en effet mieux dotée en agences que les deux autres régions en proportion de leur population respective. Le déséquilibre s'est même légèrement accentué en 2021 en faveur de la Région flamande. Pour être bien servi-e, il est préférable d'habiter en Flandre occidentale (2 202 habitant-e-s par agence) ou en Flandre orientale (2 386 h/agence) qu'en région bruxelloise (5 964 h/agence) ou dans le Hainaut (4 534 h/agence). Cependant, la baisse continue du nombre d'agences bancaire a conduit à une dégradation dans toutes les provinces.

Disponibilité des services

À la diminution du nombre d'agence s'ajoute souvent une autre difficulté pour accéder aux services bancaires physiques : les horaires d'ouverture. Alors que depuis toujours les agences bancaires étaient largement ouvertes sans rendez-vous, les pratiques avaient radicalement changé depuis la crise sanitaire dans certains réseaux bancaires. Plusieurs banques réservent alors l'accès à leurs agences aux seul-e-s client-e-s qui ont préalablement pris rendez-vous et à la condition que leurs demandes portent sur du « conseil » dans le cadre d'un projet immobilier, d'un placement ou d'un besoin en assurances, c'est-à-dire des opérations susceptibles de générer des commissions. Il faut noter une évolution positive sur ce point,



BNP PARIBAS FORTIS ET BPOST BANQUE

Des changements importants sont attendus en 2024 pour les client-e-s de bpost banque : l'enseigne bpost banque disparaît et tou-te-s les client-e-s passeront sous l'enseigne de BNP Paribas Fortis. Les espaces de self-banking équipés d'appareils pour effectuer des virements et imprimer des extraits de comptes installés dans les bureaux de poste vont être supprimés¹. Deux types de compte courant seront désormais à disposition de la clientèle : Easy Go (2 euros par mois) ou Easy Guide (5,50 euros par mois). Par comparaison avec les offres précédentes, davantage de services sont proposés en option.

Sur la base des services bancaires auquel il-elle recourait jusqu'à présent, chaque client-e a reçu par courrier à l'automne une proposition portant sur l'un ou l'autre des deux comptes. Le courrier ne fournit pas d'information sur l'autre option. En l'absence de réaction des destinataires, c'est l'option choisie par la banque qui s'appliquera. Les client-e-s Easy Go (l'option la moins onéreuse) seront orienté-e-s vers les bureaux de bpost dans lesquels seront installés un guichet ou un bureau BNP Paribas Fortis alors que les autres auront accès aux agences BNP Paribas Fortis et à son personnel spécialisé.

Le nombre de bureaux bpost et l'amplitude de leurs horaires d'ouverture constituent bien une offre bancaire de proximité recherchée par une partie de la population. La suppression des appareils de self-banking est en revanche une mauvaise nouvelle pour les client-e-s qui avaient ces dernières années choisi bpost banque en raison de la présence de ces machines. ■

¹ Les distributeurs de billets, gérés par bpost, restent en place.

car il semblerait que les grands réseaux ont compris qu'il n'était plus possible de ne travailler que sur rendez-vous. Sans proposer l'amplitude horaire des petites et moyennes banques, ils ont partiellement rouvert leurs agences, souvent en matinée.

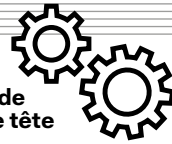
Il est cependant devenu de plus en plus rare de trouver dans les agences des espaces dits de self-banking qui permettent aux personnes « non digitalisées » de gérer leurs opérations bancaires de manière autonome sans avoir besoin de l'aide du personnel bancaire.

Il semblerait que les grands réseaux ont compris qu'il n'était plus possible de ne travailler que sur rendez-vous.

Ces dernières années, la diminution du nombre d'agences bancaires a conduit à la disparition de ces espaces. Certaines banques ont même décidé de supprimer ces appareils dans les agences restées ouvertes, ce qui diminue le niveau d'accessibilité bancaire des personnes qui s'en servaient régulièrement et souvent à titre exclusif comme nombre de personnes âgées. Après avoir compté jusqu'à 15 306 appareils de ce type en 2010, le pays n'en comptait plus que 4 293 en 2022 (-72 %).

Les banques qui mettent encore des imprimantes à la disposition de leurs client-e-s sont aussi de moins en moins nombreuses. Si on en trouve encore chez Belfius, vdk bank et pour l'instant dans les bureaux de poste (lire ci-contre), ce n'est plus le cas dans les autres banques. Les personnes qui, grâce à ces machines, pouvaient facilement et aussi souvent que nécessaire imprimer leurs extraits de compte, n'ont le plus souvent plus d'autre choix que de les recevoir par la poste, une solution payante. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « RAPPORT SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE 2023 », ANNE FILY, DÉCEMBRE 2023. DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Senior et locataire : la double peine

Pour les personnes âgées, pouvoir échapper à la pauvreté dépend très largement du fait qu'elles sont, ou non, propriétaires de leur logement.

Bernard Bayot

Selon les chiffres de la pauvreté pour l'année 2021, on constate que le risque de pauvreté¹ en Belgique est de 13,2 % pour la population dans son ensemble, de 15,6 % pour les pensionné-e-s et de 17,9 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus.² Les personnes âgées ou pensionnées sont donc confrontées à un risque de pauvreté plus élevé que la population totale.

Attention toutefois que cette conclusion appelle deux remarques liées à la manière dont le risque de pauvreté est mesuré. Il est en effet basé sur le seul revenu disponible sans prendre en considération le patrimoine en tant que tel (mais bien les revenus du patrimoine). Cela biaise le calcul. En effet, une partie importante des personnes âgées sont propriétaires de leur logement, sans plus devoir assumer de charges de crédit, ni, bien sûr, de loyer. Leur risque de pauvreté diminue sensiblement lorsque le « loyer imputé » (le loyer que les propriétaires auraient dû payer en louant leur habitation) est ajouté au revenu disponible. Lorsque l'on tient compte de ce « loyer imputé », le risque de pauvreté diminue.

Le calcul est basé sur le revenu disponible et ne prend pas en compte le patrimoine en tant que tel.

Autre biais avec les pensions complémentaires, le plus souvent versées sous forme de capital et non de revenu mensuel, de sorte qu'elles ne sont souvent pas incluses dans le revenu disponible. En outre, l'analyse de la pauvreté ne peut se limiter aux indicateurs monétaires. L'indicateur de privation matérielle et sociale et celui de la pauvreté subjective permettent de nuancer encore davantage le risque de pauvreté des personnes âgées qui ressentent, en moyenne, moins de privations matérielles et sociales que les jeunes.

Accéder à la propriété

En Belgique, depuis la première loi relative au logement (1889), l'option a toujours été de répondre aux problèmes liés au logement en favorisant l'accès à la propriété. Depuis 2005, l'accès au logement que le-la propriétaire occupe lui-elle-même a été encouragé avec le bonus logement, remplacé 10 ans plus tard par le Chèque habitat en Wallonie et la diminution des droits d'enregistrement à Bruxelles et en Flandre.

Avant ces réformes, en 2015, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) jugeait que l'aide publique belge avantageait trop la propriété du logement. Cette « liberté subventionnée » à la belge nous pousse en effet à acquérir notre logement et, pour ceux et celles qui peuvent se le permettre, c'est un atout considérable pour échapper à la pauvreté lorsque l'on est plus âgé-e puisqu'il permet de réduire le risque presque de moitié (de 17,9 % à 11,9 %).

Pour disposer d'une retraite décente, il vaut donc mieux avoir acquis son logement et, pour cela, les pouvoirs publics offrent un tombereau de subsides, beaucoup plus qu'aux locataires. Pour ces derniers, c'est donc la double peine : ils-elles ont reçu moins de subsides des pouvoirs publics durant leur vie active et, à la pension, ils-elles courent un risque de pauvreté beaucoup plus important ! Un risque qui va encore augmenter avec le vieillissement de la population. 72 % des ménages belges sont propriétaires de leur habitation, cela signifie qu'ils ont obtenu beaucoup plus de subsides publics que les 28 % qui ne le sont pas et que ces subsides n'ont pu être payés que grâce à la contribution de tou-te-s, y compris de ceux et celles qui n'en ont pas bénéficié. Par définition, un système fiscal régressif accroît les inégalités.

© Mihaly Koles - Unsplash



Les locataires qui paient un loyer et ont reçu moins de subsides au cours de leur vie ont aussi contribué au régime fiscal qui encourage la propriété.

Les chiffres montrent malheureusement que le système de retraite par répartition n'est pas suffisamment solide pour assurer une retraite décente à chacun et chacune, ce qui se traduit par une perte de solidarité horizontale ou intergénérationnelle, puisque le vieillissement de la population induit une réduction du nombre d'actifs qui cotisent pour payer les allocations de leurs aîné-e-s, mais aussi verticale car, en tenant compte des subsides offerts aux propriétaires, on assiste à une réduction, voire une suppression, de la redistribution des ménages à revenu supérieur vers les ménages à revenu inférieur. ■

1. Une personne présente un risque de pauvreté si son revenu disponible équivalent (revenu corrigé en fonction de la composition du ménage) est inférieur à 60 % du revenu disponible équivalent médian en Belgique.
2. Le risque de pauvreté plus élevé des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux pensionnés peut s'expliquer par le fait que les personnes âgées de 65 ans et plus qui n'ont pas le statut de pensionnés ont généralement peu ou pas de passé professionnel.

POUR ALLER PLUS LOIN : « VIEILLESSE, SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE OU LIBERTÉ SUBVENTIONNÉE ? », BERNARD BAYOT, OCTOBRE 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

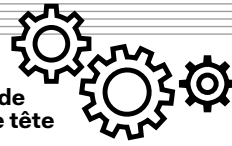
PETITE HISTOIRE DE LA PENSION BELGE

Entre 1846 et l'été 1847, une crise agricole sévit dans toute l'Europe, entraînant une crise économique qui plonge les classes populaires dans le chômage et la misère. Une importante spéculation financière et boursière, en particulier dans les chemins de fer, entraîna de nombreuses faillites. La surproduction industrielle entraîna des licenciements en masse d'ouvriers.

C'est dans ce cadre qu'est adoptée la loi du 8 mai 1850 qui fonde la Caisse générale de retraite auprès de laquelle des personnes prévoyantes pouvaient se constituer une petite pension pour leurs vieux jours, au moyen de versements volontaires, sous garantie de l'État. Ce sont les premières manifestations de ce qu'on appellera l'État-providence, c'est-à-dire les interventions de l'État dans le domaine social. En 1891, les pouvoirs publics subventionnent cette assurance volontaire : un crédit pris sur le budget public est réparti entre les sociétés d'assistance mutuelle qui affiliaient leurs membres à la Caisse de retraite. En 1900, la loi sur l'assurance vieillesse conforte cette évolution en mettant formellement en place un système de pensions libres soutenues par des subventions de l'État.

C'était l'expression d'un système de « liberté subventionnée » qui allait fonder l'État-providence sous les gouvernements catholiques homogènes de la période 1884-1917. Il signifie que le gouvernement prévoit, en proportion variable, toutes sortes d'instruments, compensations et réductions, sans prendre lui-même d'initiatives. Préoccupés du sort des travailleur-euse-s, les gouvernements de cette période veulent surtout couper l'herbe sous le pied des socialistes et favoriser les associations catholiques qui, de fait, sont les principaux bénéficiaires de cette politique.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 allait refondre le système mais ce n'est que dans les années cinquante que la capitalisation individuelle allait être abandonnée au profit d'une technique de financement axée sur la répartition. Celle-ci induit une double solidarité : il y a une redistribution horizontale qui s'exerce entre deux générations dans le cas des retraites (les personnes actives cotisent pour payer les allocations de leurs aîné-e-s) mais aussi verticale (des ménages à revenu supérieur vers les ménages à revenu inférieur lorsque les prélèvements sont plus importants pour les revenus élevés et/ou les prestations plus importantes pour les détenteurs de bas revenus). ■



6 fonds durables sur 10 financent des activités climaticides

Malgré les nouvelles réglementations européennes, les fonds « durables » investissent encore dans des activités climaticides.

Charlaine Provost

402 FONDS « ARTICLE 9 » FIN 2022

(contre 332 fin 2021)
soit 6 % du marché belge

note maximale (> 80/100)	★★★★★	aucun
satisfaisant (45-80/100)	★★★★	15
(21-44/100)	★★★	13
(0-20/100)	★★	1
pas étudiés		32
financent des violations de droits fondamentaux	✗	235

Sur les 402 fonds « article 9 » identifiés, Financité a pu étudier obtenir la composition de 295 d'entre eux.

LES FONDS QUI POSSÈDENT UN ACTIF PRÉSENT SUR LA LISTE NOIRE DES DROITS FONDAMENTAUX

obtiennent par défaut la note de 0.

Depuis l'année dernière, les fonds d'investissement commercialisés en Belgique doivent se classer selon leur « durabilité ». L'entrée en vigueur du règlement SFDR (lire en pages 12-13) oblige les banques à publier les détails de leur stratégie de durabilité. Si les fonds dits « article 8 » appliquent certains critères de durabilité, seuls les fonds « article 9 » affichent un objectif clair de durabilité.

Pour réaliser son analyse du marché de l'investissement socialement responsable, Financité identifiait jusqu'ici les fonds qui semblaient indiquer prendre en compte des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance dans leur dénomination. Pour l'année 2022, nous avons décidé de recentrer le périmètre d'analyse autour des seuls fonds « durables » (c'est-à-dire classés « article 9 ») censés représenter les critères les plus stricts.

La qualification d'« article 9 » ne garantit pas que le fonds soit réellement durable. Pour rappel, il s'agit plutôt d'exigences de transparence : ces fonds doivent montrer un grand niveau de transparence sur ses objectifs de durabilité, sa méthodologie et l'impact du fonds sur des indicateurs de durabilité.

Malgré des efforts en termes d'harmonisation des définitions de la finance responsable (taxonomie

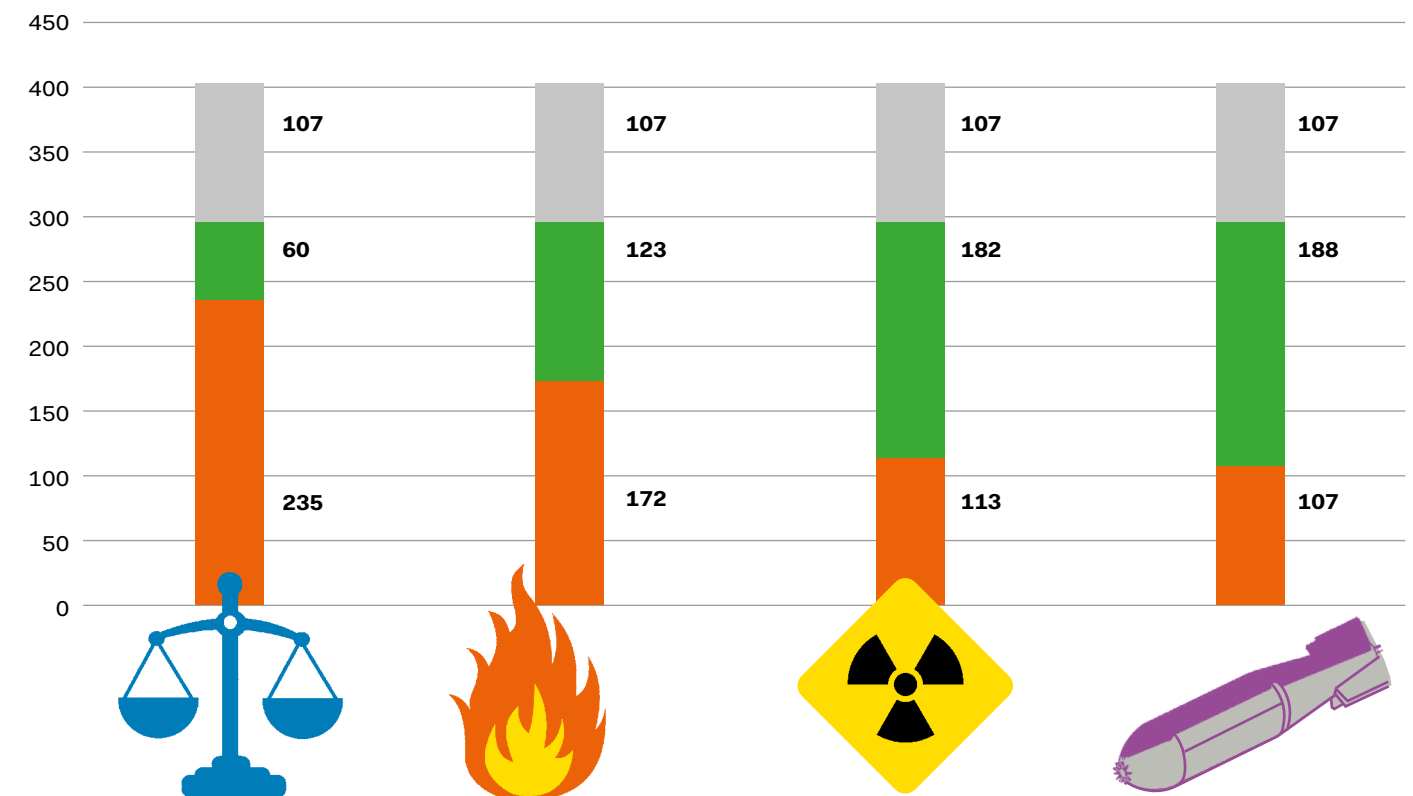
européenne, labels), force est de constater que la notion d'investissement durable n'est pas interprétée avec le même sérieux par tout le monde. Avec 8 fonds analysés sur 10 impliqués dans des violations des droits fondamentaux, 4 sur 10 dans les armes de guerre, 6 sur 10 dans des activités climaticides et 4 sur 10 dans l'industrie civile et militaire nucléaire, Financité peut affirmer que les fonds « durables » sont encore loin de satisfaire à des critères exigeants en matière de responsabilité sociétale.

La notion d'investissement durable n'est pas interprétée avec le même sérieux par tout le monde.

53 fonds, soit 18 % des fonds étudiés ont des actifs présents dans les 4 listes noires Financité. Ces fonds soutiennent des activités qui ne peuvent pas être qualifiées de socialement responsables : il s'agit d'activités ayant un impact négatif sur le climat, dangereuses pour la vie humaine (armes de guerres) ou encore très sujettes à controverses comme l'industrie nucléaire. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE 2023 », BERNARD BAYOT, FAROUK ARSLANE MEDJDOUB ET CHARLAINE PROVOST, NOVEMBRE 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

SUR LES 402 FONDS « ARTICLE 9 »



Droits fondamentaux

Entreprises et/ou États cités en raison d'une violation de principes contenus dans une (ou plusieurs) des conventions internationales ratifiées par la Belgique sur les matières suivantes : droit humanitaire, droits sociaux, droits civils, environnement et gouvernance.

Climaticide

entreprises impliquées dans les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) ou la déforestation et les États n'ayant pas ratifié l'Accord de Paris.

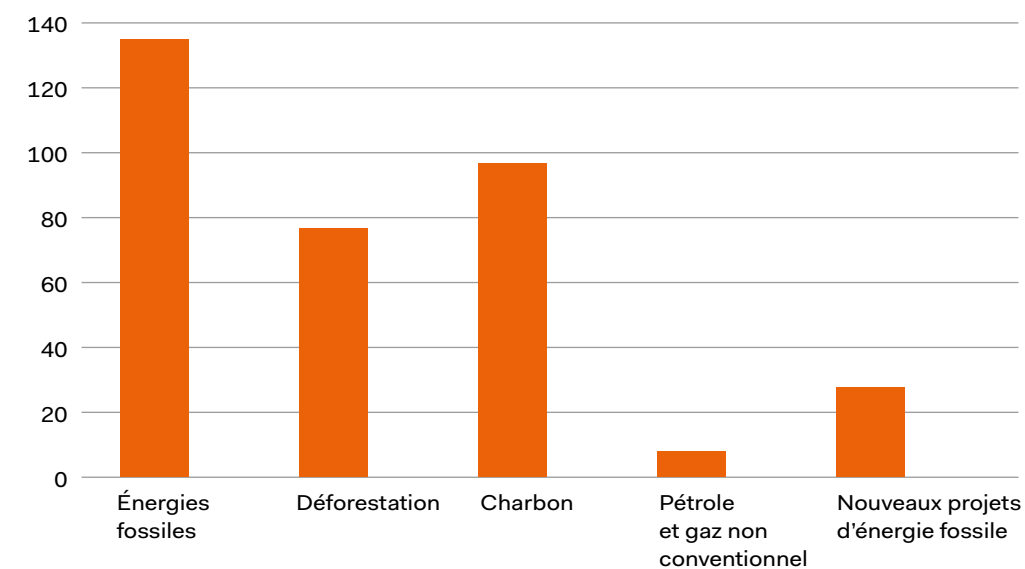
Nucléaire

Entreprises impliquées dans la production d'énergie nucléaire et d'armes nucléaires et États qui autorisent la production d'énergie nucléaire sur le territoire sauf s'ils ont un plan de sortie du nucléaire à moins de 5 ans.

Armes de guerre

Entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, au phosphore blanc et d'armes nucléaires. Les États retenus sont impliqués dans les armes controversées et/ou sous embargo sur les armes.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS DES FONDS QUI POSSÈDENT AU MOINS UN ACTIF PRÉSENT SUR LA LISTE NOIRE CLIMATICIDE (Un fonds peut investir dans plusieurs actifs climaticides)



PARMI TOUS LES FONDS ANALYSÉS

46 promoteurs de fonds durables commercialisent des produits impliqués dans des activités climaticides

31 sont pourtant signataires de l'initiative « The Net Zero Asset Managers ». Cette dernière regroupe des gestionnaires d'actifs du monde entier qui supposément se sont engagés à soutenir l'objectif de ne générer aucune valeur nette d'émissions de gaz à effet de serre au plus tard à l'horizon 2050.

28 fonds ont investi dans une bombe climatique (un projet d'extraction de combustibles fossiles qui générera plus d'une gigatonne de CO₂ (1 Gt CO₂) au cours de sa durée de vie restante) identifiée par le projet Carbon bombs.

BRUXELLES

Santé et culture

Maison Médicale Meulebeik, la santé pour tout-e-s

Il y a un an, Diane, Alexandra, Marie-Laure et Perrine lançaient le projet Meulebeik (Molenbeek en brusseleir). Fortes de leur expérience dans les maisons médicales, ces quatre professionnelles de la santé veulent ouvrir une nouvelle maison médicale au cœur d'un des quartiers les plus précarisés de Bruxelles : Molenbeek.

La maison médicale sera au forfait, les inscrit-e-s en ordre de mutuelle accèdent aux soins proposés par l'infirmière, les deux professionnelles de la médecine générale et la kinésithérapeute sans déboursier un centime. La mutuelle prend en charge tous les soins donnés par la maison médicale, à condition que la patientèle s'engage à faire appel aux services proposés par la maison. Les montants versés par les mutuelles permettent d'instaurer un système de solidarité entre les bien-portant-e-s et les malades et ainsi accorder des soins pour tout-e-s.

En plus de la santé physique, la santé mentale et les liens sociaux sont essentiels pour le bien-être de chacun-e. C'est pourquoi les porteuses du projet de la Maison Médicale Meulebeik limitent les inscriptions selon le lieu de résidence. En axant leurs actions sur la population molenbeekoise, elles désirent renforcer la dimension sociale de leur projet. L'établissement ouvrira ses portes le 2 janvier 2024, le personnel appréhende cette nouvelle aventure avec énergie et enthousiasme.

PLUS D'INFOS : WWW.MMMEULEBEIK.BE



Supernova coop, acheter la maison vivante du film

On dit que la culture peut adoucir les mœurs, qu'elle fait du bien à l'âme lorsque celle-ci est malmenée par un extérieur difficile. Le 7^e art remplit cette mission et ouvre les esprits à de nouveaux possibles.

Le cinéma Nova, lieu emblématique de la culture bruxelloise depuis 1997, a bien compris ce rôle important que joue le cinéma et encore plus lorsque celui-ci est indépendant. Souvent programmés par cycles thématiques, les films du Nova promeuvent l'expression de cultures minoritaires et s'inscrivent dans les réalités politiques, économiques et culturelles de Bruxelles et de la Belgique.

Mais, dans le monde capitaliste, échapper aux logiques commerciales et offrir une programmation culturelle et artistique libre, engagée, éclectique et inédite le tout à prix démocratique n'est pas aisé. De plus, la pression immobilière présente à Bruxelles ne facilite pas la vie d'un tel lieu que certains décrivent encore comme « underground ».

Pour sauver le Nova, l'idée est donc venue au collectif qui porte le cinéma de constituer une coopérative qui deviendrait son propriétaire en acquérant l'emphytéose pour une durée de 68 ans.

Le montant total de l'offre publique à l'épargne est de 794 000 €. Si vous croyez dans ce projet, vous avez donc jusqu'à début juin 2024 pour prendre des parts soit à 50 euros soit à 1 000 euros.

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.SUPERNOVA.COOP

WALLONIE

Local et solidaire



L'idée ferme, écrire l'alimentation locale

Mutualiser les forces pour avoir plus d'envergure et de résilience, en vue d'une relocalisation de notre alimentation, c'est une façon de faire économie qui plaît de plus en plus. C'est ce modèle qui a inspiré la création de L'idée ferme.

Quatre partenaires sont à l'initiative de cette coopérative : Histoire d'un Grain qui cultive des céréales et les transforme en farine, BocagEn qui soutient la transition énergétique, La Boîte à Pain qui est boulangerie-artisane et familiale à Soumagne et Les ateliers de la Framboiserie qui cultive et transforme des petits fruits en sirops et confitures.

Selon eux, la relocalisation de notre alimentation est une nécessité car il permet de réduire l'empreinte carbone de la production alimentaire, préserver la biodiversité et répondre à des besoins spécifiques de la région. Évidemment c'est aussi un défi de taille pour les producteurs-rice-s comme pour leurs clients et clientes. Beaucoup de belles initiatives peinent à se maintenir dans la durée. C'est pourquoi la mise en commun d'initiatives est importante et permet de lutter contre l'isolement et les manques de moyens.

L'idée ferme sera un lieu intégré autour du pain dans lequel seront organisés des ateliers artisanaux avec une meunerie, une boulangerie et un atelier de transformation de petits fruits. Il y aura également des espaces et des équipements partagés et l'organisation d'activités complémentaires tels que la production de produits laitiers, de fruits et légumes et un marché de producteurs.

Afin d'acquérir le terrain de près de 5 000 m² qui se trouve à Herve, un appel à coopérateur-rice-s est lancé. Avec des parts à 250 euros, le but est de récolter 500 000 euros d'ici fin septembre 2024.

PLUS D'INFORMATIONS : IDEEFERME.BE

Brasserie d'Arlon Coopérative, pour trouver le paradis

Il paraît qu'il faut boire de la bière pour aller au paradis. Si cela est vrai, beaucoup de Belges devraient y trouver refuge après leur trépas puisque nos concitoyen-ne-s consommeraient en moyenne un peu plus de 54 litres sur une année. Et si vous voulez goûter un peu de paradis ici et maintenant, vous pouvez vous diriger tout droit dans la province du Luxembourg où vous trouverez une brasserie qui au grand cœur.

Créée en 2015 et devenue coopérative en 2020, la Brasserie d'Arlon donne naissance à ARAmis, sa première bière en 2016. Très vite, elle sera rejointe par ses petites sœurs : ARAchtung, ARAluna, ARAcas et bien d'autres.

Le souhait de la coopérative est de faire de la bière locale, durable et éthique. En ne faisant appel qu'à des entreprises locales, elle souhaite ainsi s'intégrer dans la vie sociale et culturelle de la ville d'Arlon et de sa région.

Aujourd'hui, elle ouvre son capital. L'objectif ? Trouver un nouvel emplacement pour développer ses activités au cœur du pays d'Arlon. Le rêve serait d'avoir un lieu pouvant accueillir cuves et embouteilleuses, bar de dégustation, stockage, ateliers et conférences. Si vous voulez vous investir dans leur projet et devenir copropriétaires d'une brasserie, il vous est possible d'investir jusqu'à 5 000 euros (1 part est égale à 250 euros).

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.BRASSERIEDARLON.COM



Toutes les entreprises présentées ont le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR : WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



ET AILLEURS

De l'argent pour la solidarité

La France et l'épargne solidaire

Quelles sont les prévisions d'épargne des Français-es pour 2024 ? Quel intérêt pour les projets éthiques, durable et socialement soutenable ? Fair a mené l'enquête.

Le deuxième rapport sur l'épargne solidaire en France a été publié début novembre. Les résultats n'ont pas de quoi nous réjouir : les Français-es ont moins épargné, mais surtout, ils et elles sont mal ou pas informé-e-s sur la finalité de leur épargne.

Selon le sondage mené par Fair, collectif français de promotion de la finance à impact, 61 % des sondé-e-s comptent moins épargner voir ne rien épargner du tout en 2024. C'est 8 % de plus que le résultat du dernier rapport. Le contexte économique actuel en est évidemment la cause et agit même sur celles et ceux qui peuvent se permettre de mettre de l'argent de côté puisqu'ils et elles le font par précaution et peur de l'avenir.

Ce rapport s'interroge aussi sur la finalité de l'épargne. Près de 3 Français-es sur 4 souhaitent avant toute chose que leur épargne leur permette de sécuriser leur patrimoine et de rapporter de l'argent pour des projets à moyen et long terme. Le ou la Français-e qui reste (25 % des sondé-e-s) souhaite que son épargne serve la société et ait une finalité sociale.

Cependant si les Français-es devaient s'intéresser davantage à l'épargne solidaire, ce sont les projets qui répondent aux défis environnementaux qui plaisent le plus. La création d'emploi pour les personnes qui en sont éloignées ainsi que la lutte contre les inégalités viennent après, suivi des projets qui permettent le développement économique des territoires.

On peut se dire que si 25 % des sondé-e-s sont prêt-e-s à mettre leur épargne au service de projets solidaires, les associations qui les portent devraient être en assez bonne santé financière. On constate que malheureusement ce n'est pas le cas. La cause ? Le manque d'information. Les personnes sondées estiment être, pour 67 % d'entre elles, mal informées sur ce type d'épargne. 66 % ne savent pas comment l'argent est utilisé et investi, 64 % disent n'avoir pas suffisamment d'information sur la rentabilité et 64 % ne connaissent pas de produits d'épargne solidaire. ■



VOUS AVEZ DIT ÉPARGNE SOLIDAIRE ?

Lorsqu'on lit épargne solidaire, la plupart d'entre nous comprennent ce que ces deux mots veulent dirent séparément. Mais ensemble, le flou règne.

Lorsque l'on épargne, on souhaite mettre nos économies à l'abri. Il est en effet important d'avoir un bas de laine pour faire face aux aléas de la vie. Pour beaucoup d'entre nous, l'épargne se limite à cela. Mais elle peut être utilisée à bien plus. Elle peut soutenir des projets qui répondent concrètement aux défis majeurs de notre société : l'accès à l'emploi et au logement, la création d'activités écologique... Dans l'épargne solidaire, vous savez exactement comment votre argent est utilisé.

Il existe en France plusieurs moyens d'épargner solidaire. Via sa banque ou sa mutuelle d'assurance en souscrivant à un produit d'épargne solidaire ou via une entreprise dite solidaire en entrant dans son capital.



Pour être certain-e de mettre son argent là où il faut, le label français Finansol certifie que votre

placement est utile à la société et à l'environnement.

POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.FINANCE-FAIR.ORG/FR/POURQUOI-UN-LABEL

Loger ensemble

Les personnes âgées qui veulent créer un habitat intergénérationnel font souvent face à l'impossibilité de financer les travaux.

cas, s'avérer intéressante, par exemple car elle permet aux personnes âgées de bénéficier d'un loyer complémentaire, de prestations gratuites qu'elles auraient

Si être propriétaire de son logement ou louer un logement social à des conditions plus avantageuses est souvent synonyme d'assurance contre la pauvreté pour les personnes âgées (lire pages 20-21), encore faut-il pouvoir s'y maintenir. Pour les personnes qui n'auraient pas accès aux maisons de retraite et qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour payer les soins, la solution de l'habitat intergénérationnel peut être envisagé.

normalement dû rémunérer ou encore d'économie d'échelle en partageant certains frais (buanderie, par exemple). Mais cela peut être également l'inverse si la mise en œuvre de la solution d'habitat intergénérationnel est onéreuse. Se pose aussi la question de l'accessibilité financière : la-le senior peut très bien concevoir un projet faisable au niveau technique, urbanistique, administratif et économique sans, pour autant pouvoir le financer.

Qualifié de « logement kangourou » dans une formule inventée au Québec et, aujourd'hui, implantée en Belgique, l'expression fait référence à l'accueil chez une personne âgée de 60 ans ou plus d'un individu disposant d'espaces privatifs au domicile du propriétaire retraité en échange d'un loyer modique précisé dans un contrat qui mentionne souvent des modalités de services entre les classes d'âge.

Plusieurs formules existent : diviser le bâtiment pour y créer deux logements, agrandir le bâtiment, ajouter un module sur la parcelle... Elle peut, dans certains

Pour un projet mis en œuvre par le Groupe d'action locale (GAL) Pays de Condruces et le GAL Pays des Tiges et Chavées, Financité a imaginé des solutions pour lever le frein lié à l'absence ou l'insuffisance de moyens financiers des seniors pour réaliser ces projets : comment apporter une réponse financière au senior ayant besoin de réaliser ce type de projet ? ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « LOGER ENSEMBLE CHACUN CHEZ SOI », BERNARD BAYOT ET LISE DISNEUR, OCTOBRE 2023, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

II EST TEMPS DE RÉALISER DE MEILLEURS INVESTISSEMENTS. POUR TOUS.

Investissez pour le bien-être de la planète et des personnes qui y habitent.



alterfin.be

Rejoignez la coopérative à partir de **62,5 euros** et investissez dans un avenir équitable et durable. Recevez un **chèque-cadeau Oxfam de 5 euros** par achat de **10 parts** jusqu'au 31 janvier 2024. Investir dans les parts d'Alterfin comporte des risques. Consultez fr.alterfin.be/note-dinformation

Une monnaie locale vaut-elle l'autre ?

Le Carol'Or et le Semeur sont deux monnaies locales qui ont décidé que leurs billets pourraient être échangeables.

Didier Palange

En Belgique, les monnaies locales se sont construites petit à petit au départ de collectifs nés ici et là. Le film *Demain* a popularisé ces initiatives et favorisé la naissance d'une quinzaine de monnaies locales et citoyennes (MLC) avec le soutien de Financité. Plutôt qu'un modèle de monnaie régionale qui aurait d'office envisagé une monnaie wallonne centralisée, c'est donc un modèle en réseau qui s'est construit autour de plusieurs initiatives autonomes partageant les mêmes valeurs.

Mais local ne veut pas dire fermé sur soi-même. Lors des réunions d'élaboration des monnaies, la question des frontières se posait déjà. Cependant, lorsqu'il n'y avait que 5 ou 6 monnaies en circulation peu d'entre elles avaient des frontières communes et la question n'était pas prioritaire. Il fallait d'abord démontrer le sérieux de la mécanique des MLC.

5 ans plus tard, bien que les monnaies doivent toujours faire face au défi d'augmenter le nombre d'usager·ère·s, le modèle est assez mature pour aborder sans crainte la question de l'interchangeabilité. C'est ce qui se fait actuellement entre le Carol'Or (en circulation à Charleroi) et le Semeur (dans le sud de l'Entre Sambre et Meuse).

Bien entendu, les MLC fonctionnent sur base volontaire. Rien n'empêche un·e prestataire d'accepter toutes les monnaies qu'il·elle désire. Le problème ne se poserait pas non sur l'acceptation ou non d'un prestataire. Les chartes de valeurs de monnaies sont généralement compatibles, de sorte que l'essentiel des groupes sont d'accord de se dire que si un·e prestataire a été accepté·e dans une monnaie A, il le serait dans la monnaie B. Feu vert sur le principe, mais le Carol'Or et le Semeur ont tout de même dû clarifier quelques opérations avant de permettre l'interchangeabilité.

Faut-il payer deux cotisations pour être prestataire des deux réseaux ?

Non. Un·e prestataire voulant accepter deux monnaies paye la cotisation de la monnaie de sa zone de vie. Par contre, la visibilité est offerte sur les deux réseaux et apparaît sur les deux sites et/ou listes de lieux où la MLC est acceptée.

Faudra-t-il doubler toutes ses communications ?

Non, la monnaie du territoire reste le groupe référent pour toutes les questions, y compris celles liées à l'autre monnaie. Celle-ci fait le lien si nécessaire.

Un·e prestataire du Semeur pourra-t-il changer ses Carol'Or contre des euros comme il peut le faire avec des Semeurs (et vice versa) ?

Non. Dans ce cas le·la prestataire ne pourra changer ses Carol'Or que contre des Semeurs et ce afin que, si le prestataire voulait les convertir en euros plutôt que de les faire circuler, il soit soumis aux règles de « change » de sa monnaie de référence mais pas de l'autre.

L'interchangeabilité est-elle obligatoire ?

Non. Elle est volontaire et bien entendu, il existe un kit d'information permettant par exemple d'avoir un exemplaire des visuels de l'autre monnaie afin de lever tout doute face à un billet inhabituel.

Faut-il être frontalier pour être interchangeable ?

Non. Les maraicher·ère·s sont un bel exemple de pertinence de l'acceptation des deux monnaies, ou encore les lieux touristiques et, rêvons un peu, les offices du tourisme de chaque ville ou encore les auberges de jeunesse...

Depuis septembre 2023 la pratique s'étend entre le Semeur et le Carol'Or et à ce jour, sans grande campagne de communication (mais non sans énergie de ces deux groupes qui ne demandent qu'à être rejoint), c'est plus de 15 prestataires qui ouvrent la voie de l'interchangeabilité. ■



CHARLEROI Carol'Or De Passage

De Passage est un repaire de créateur·rice·s au cœur de Ville 2, dans le centre de Charleroi. Quatre passionné·e·s vous invitent à découvrir dans cette boutique éphémère, le travail d'artisan·ne·s belges. Des bijoux aux totes bags en passant par une sélection de miels, vous y trouverez tout ce que vous cherchez pour gâter vos proches durant les fêtes de fin d'année.

WWW.DEPASSAGE-GALERIEBOUTIQUE.COM
Grand'Rue 143, 6000 Charleroi



BRUXELLES Zinne Escape Prod

Une salle remplie de mystères à deux pas du Manneken Pis ? Escape Prod vous propose de vous mettre dans la peau d'un Dalton, d'un détective ou encore d'un astronaute le temps d'une heure. En groupe, résolvez les énigmes pour pouvoir sortir de la pièce. Et si vous préférez le plein air, l'entreprise propose un mélange de jeu de piste et escape game. Armé d'un plan et d'un mystérieux sac à dos, cette course d'orientation vous fera (re)découvrir Bruxelles.

WWW.ESCAPEPROD.COM
Rue De l'étuve 69, 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 511 47 65



ATH SolAToi Croquez Nature

Implantée dans le centre d'Ath depuis 2016, l'épicerie bio et naturelle Croquez Nature offre un large choix à sa clientèle. De l'apéro au dessert, tout ce dont vous avez besoin orne les étagères de ce magasin. En plus d'une sélection de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, ce commerce vous propose une gamme variée de produits végétariens ou vegan.

WWW.FACEBOOK.COM/CROQUEZNATURE
Rue Ernest Cambier 37, 7800 Ath
Tél. : +32 (0) 68 44 88 63



REBECQ Brawette La Fille de son Père

La Fille de son Père est un endroit de partage pour tou·te·s, un véritable lieu de rassemblement dynamique pour les rebecquois·e·s et les habitant·e·s des environs. Tantôt salle de concert, salle d'exposition, Repair Café, cette asbl est tenue par des bénévoles motivé·e·s depuis 2018.

Grand Place 9, 1430 Rebecq
Tél. : +32 (0) 475 86 23 88



SOMBREFFE Orno Al-Terre-Native

En 2017, Aline et Laetitia créent Al-Terre-Native pour soutenir les petit·e·s producteur·rice·s plutôt que les grandes enseignes. Cette épicerie éco-responsable vous propose de découvrir une multitude de produits en vrac, locaux ou bio. Leur clientèle y retrouve tous les produits de la vie quotidienne mais aussi de bons conseils pour un mode de vie plus respectueux de la planète.

WWW.EPICERIE-ALTERRENATIVE.BE
Chaussée de Charleroi, 17, 5140 Tongrinne
Tél. : +32 (0) 71 87 77 58



NEUFCHÂTEAU L'Ardoise La Ferme de l'Abreuvoir

Paysan, meunier, boulanger. En 2015, Simon a troqué sa casquette de musicien pour en enfiler trois nouvelles. À la Ferme de l'Abreuvoir, tout est produit et réalisé localement. Les pains sortent du four les mardis et vendredis, la production est réalisée en fonction de la demande pour éviter le gaspillage alimentaire. Tous les pains sont fabriqués au levain naturel et cuits au feu de bois.

LAFERMEDELABREUVOIR.BE
Rue de l'Abreuvoir 12, 6840 Neufchâteau
Tél. : +32 498 05 13 01



J'peux pas → j'ai **Financité TALK**

Les conférences-débats en ligne du lundi soir se réinventent.

En mars 2020, alors que le confinement nous empêchait d'organiser nos activités régulières, les conférences-débats en ligne, jusqu'ici plutôt réservées à de grands événements, nous ont permis de garder le contact avec nos membres et de continuer à imaginer des alternatives plus que jamais nécessaires.

Trois ans plus tard, le concept rebaptisé Financité TALK est toujours là et réunit encore des participant-e-s tous les lundis à 20 h.

Comme pour l'ensemble de nos activités, nous veillons avant tout à choisir des intervenant-e-s capables de nous transmettre des informations de grande qualité mais vulgarisées afin que la soirée puisse toucher le plus grand public possible, quel que soit votre niveau de connaissance.

Nous y abordons des thèmes allant de l'action locale aux questions plus mondiales, aux enjeux de dette publique à celle de votre accès au cash.

Notre volonté étant d'offrir le mouvement citoyen pour changer la finance, nous veillons surtout à ce que ces débats laissent une place importante au public. Dès lors les Financité TALK se déroulent toujours en deux mi-temps de 45 minutes chacune : la première où l'intervenant-e à la parole et la seconde où c'est le public qui la prend. Ces échanges se déroulent comme en présentiel, en direct, sans devoir passer par un intermédiaire ou poser ses questions par écrit.

Ces rendez-vous sont l'occasion de mettre en débat nos propres analyses et positions publiées par Financité, mais ce sont aussi des moments de rencontre avec d'autres associations, des auteurs et autrices, des enseignant-e-s ou de « simples » citoyen-ne-s agissant au cœur d'initiatives de transition.

On vous attend chaque lundi, vous et vos propositions. ■

Nos premiers RDV de 2024

Lundi 15 janvier 20 h :

Les néolibéralismes, rencontre avec Zoé Evrard du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) et Damien Piron (ULiège)

Lundi 22 janvier 20 h :

Les violences économiques faites aux femmes, rencontre avec Danaé List de Financité

Lundi 29 janvier 20 h :

Politiser le bien-être, rencontre avec l'autrice Camille Teste

Lundi 5 février 20 h :

Réseaux sociaux et investissements trop faciles, rencontre avec Hicham Bekkali de Financité

Lundi 12 février 20 h :

L'investissement socialement responsable, on y croit, rencontre avec Charlaïne Provost de Financité

Lundi 19 février 20 h :

Taxation du patrimoine, rencontre avec la chercheuse Thérèse Bastin

Lundi 26 février 20 h :

La dette au XXI^e siècle, rencontre avec l'économiste Nicolas Dufrêne

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/EVENTS

© John Schnobrich - Unsplash

BOURSE SOUS INFLUENCE

Ce que **veulent** → les jeunes

Cette année, la campagne « Bourse sous influence » sensibilise les jeunes aux risques de l'investissement en bourse et aux arnaques de certains fininfluenceurs. Douze ateliers ont été organisés avec des élèves de secondaire et de haute école à Bruxelles et en Wallonie.

Le déroulement était simple : une session interactive de 1 h 30 avec les jeunes en trois parties. D'abord, une présentation des marchés financiers, du fonctionnement de la bourse, du métier de trader en bourse et de la mentalité présente dans les salles de marché. Cette première partie visait à introduire les jeunes à des notions théoriques essentielles pour comprendre cet univers : à quoi sert la bourse, qu'est-ce qu'une action, pourquoi son cours fluctue, et quelle est l'influence de la psychologie dans tout cela ?

L'objectif était de comprendre comment ces influenceurs gagnent de l'argent en promettant aux autres d'en gagner.

Pour mettre en pratique les notions abordées, les jeunes ont participé à un quiz à priori simple sur la bourse où ils devaient prendre des décisions telles que : « Si vous avez une action à 50 euros et que sa valeur augmente à 60 euros, que feriez-vous ? » Cela a permis d'observer les différentes approches, entre celles et ceux qui prennent des risques et celles et ceux qui privilégient un profit stable et garanti. Les participant-e-s ont vite compris que l'investissement en bourse comporte une part de hasard et qu'une information vérifiée ne garantit pas nécessairement un gain. Ces ateliers ont également abordé les risques de l'investissement en bourse pour les investisseurs, les entreprises et la planète, en insistant sur l'importance de ne pas céder à la recherche effrénée du profit, moteur des bulles spéculatives et contributeur de la dégradation de l'environnement.

Enfin, les jeunes ont été sensibilisés aux arnaques des influenceurs et influenceuses sur les réseaux sociaux. L'objectif était de clarifier le modèle d'affaire de ces influenceur-euse-s. Il vaut mieux ne pas se fier

aux apparences. Nous en avons profité pour distinguer différents types d'influenceur-euse-s : ceux et celles qui peuvent vraiment influencer le cours d'une action, ceux-celles qui ne maîtrisent pas le sujet, ceux-celles qui feignent la maîtrise et, enfin, les personnes qui peuvent aider les jeunes à naviguer dans cet univers.

Cette campagne a mis en évidence l'intérêt de la plupart des élèves pour les questions financières et souligné la nécessité d'accroître les interventions d'éducation financière auprès des jeunes. Une enseignante à Mons a partagé son approche sans tabous : « je parle d'argent à mes élèves, je partage mes revenus, mes stratégies d'épargne et d'investissement, les risques que je prends et ceux que je ne peux pas prendre. C'est important d'avoir une relation saine avec l'argent pour éviter les erreurs dans le futur. Plus tôt on s'y met, mieux ce sera pour leur avenir. »

La montée du monde de l'influence financière témoigne de l'intérêt croissant des jeunes qui s'intéressent de plus en plus au trading, à la cryptomonnaie et à l'investissement en général. Il est crucial d'accompagner cette tendance en encourageant toutes les initiatives d'éducation financière dédiées aux jeunes pour les aider à se développer dans ce domaine en constante évolution. ■

Travaillons ensemble pour une meilleure éducation financière des jeunes

Vous menez un projet d'éducation financière à destination des jeunes ? Vous souhaitez en lancer un ? Contactez Financité, notre expertise dans le domaine de la finance solidaire et responsable sera sans doute une plus-value pour votre initiative.

ENVOYEZ UN EMAIL À L'ADRESSE SUIVANTE :
HICHAM.BEKKALI@FINANCITE.BE



BRUXELLES Une semaine pour la transition économique



La Shifting economy week s'est tenue pour la 3^e fois en novembre.

Neutralité carbone à l'horizon 2050, relocalisation de l'activité économique, maintien et création d'emplois de qualité, réduction des inégalités... Les défis sociaux, environnementaux et de mise à l'emploi auxquels Bruxelles fait face sont considérables.

C'est déjà la 3^e année que les acteurs économiques qui relèvent ces défis sont à l'honneur pendant la Shifting Economy Week, organisée par la région bruxelloise courant novembre. La Région a d'ailleurs réalisé une stratégie complète de transition économique à l'horizon 2030.

L'événement s'est réparti sur plusieurs journées thématiques : entrepreneuriat, alimentation durable, économie circulaire et entrepreneuriat social et démocratique. La journée de clôture était ensuite dédiée à des sujets transversaux, telles que la numérisation. Les activités, organisées à la fois par des fédérations, des organismes de financement, des incubateurs, des porteur-euse-s de projets sociaux ou quelques représentant-e-s de grandes entreprises ont été riches en idées, même si l'on peut parfois s'interroger sur la vision très large de la transition économique mise en avant par la Région, et qui passe peut-être sous silence les conflits d'intérêt de certains acteurs.

Notre mouvement a contribué à plusieurs événements. D'abord en présentant le jeu Economia, qui met les joueurs dans la peau d'entrepreneur-e-s sociaux ou pas,

en co-animation avec SAW-B. Ensuite, une conférence sur le rôle des labels comme une porte d'entrée privilégiée pour prouver l'« exemplarité » des entreprises, a rassemblé deux de nos collègues, des intervenant-e-s de ConcertES, Ressources et des chercheuses de l'UCL ainsi qu'une cinquantaine de participant-e-s.

Financité est également intervenu dans une conférence sur les opportunités qu'offre l'économie sociale en termes de transition à Bruxelles. La projection du documentaire « Le nouveau récit des coopératives » suivi d'un partage d'expériences a permis de lever le voile sur la réalité de ces entrepreneur-e-s sociaux-ales pour mieux comprendre leurs enjeux, leurs engagements et leur positionnement. Les projets représentés illustraient bien la diversité de l'économie sociale, en allant de l'agriculture au transport à vélo en passant par l'aide d'urgence. Enfin F'in Common et Crédal ont proposé un atelier de sensibilisation à la finance solidaire, suivi du nouveau mécanisme Investcoop.brussels, qui permet aux investisseurs et investisseuses dans des coopératives de financement de bénéficier d'un coup de pouce fiscal. ■



UCCLE

Découverte d'une nouvelle BD dédiée à la finance



Pour la seconde fois, la librairie coopérative uccloise Quartier Libre a organisé une rencontre-dédicace.

Cette séance a mis à l'honneur la bande dessinée récemment parue *L'incroyable histoire de l'argent* de Benoît Simmat et Tristan Garnier. Nicolas Goffin (Triodos) et Anne Berger (Financité) y ont partagé leurs connaissances et expériences sur le rôle et l'évolution de la monnaie aux côtés de l'auteur et du dessinateur afin de nourrir les discussions avec la quinzaine de participant-e-s. La suite en 2024 avec une série d'ateliers Financité dans cette librairie conviviale et dynamique. ■

LOUVAIN-LA-NEUVE Vers plus d'égalité

Comment construire un monde plus égalitaire? Des étudiant-e-s de l'UCL ont choisi la gouvernance partagée pour y arriver.

L'Alterékot, c'est le groupe Financité et kot-à-projet néolouvainiste qui vise à sensibiliser à l'entrepreneuriat et l'économie sociale mais également la transition économique. Ce que vous ne saviez pas, c'est qu'il sensibilise aussi des étudiant-e-s à la gouvernance partagée.

Constitué de 12 membres, l'Alterékot a choisi d'utiliser ce mode de gestion afin d'améliorer le fonctionnement du groupe en incluant tous ses membres dans le processus décisionnel. L'objectif est de favoriser une approche horizontale et égalitaire, rompant avec les structures hiérarchiques traditionnelles. Le but est de créer un climat de confiance et de créativité, favorisant ainsi un meilleur



environnement de travail et permettant une résolution collective des problèmes.

Chaque année, les Alterépotes qui rejoignent le kot sont formé-e-s à la gouvernance partagée par l'ASBL Collectiva. Ensuite, les mardis et jeudis, les étudiant-e-s transmettent leurs connaissances et forment d'autres groupes (kots-à-projet, comités, organisations étudiantes, etc.). Ces formations abordent des modules tels que la communication

non-violente, les prises de décision en groupe, la gestion de la parole, l'organisation logistique des réunions et les raisons d'être du projet.

Enfin, au quotidien, les membres du kot-à-projet appliquent la gouvernance partagée au sein du groupe. Elle permet d'établir un cadre sécurisé, favorisant la transparence, la bienveillance et la cohésion.

En faisant la promotion de l'entrepreneuriat, de l'économie sociale et de la gouvernance partagée, l'Alterékot illustre une approche collaborative et égalitaire. Le collectif crée un environnement propice à la créativité, à la confiance et à la cohésion, renforçant ainsi son efficacité et son impact positif. ■

SUIVRE LE GROUPE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK.COM/ALTEREKOTKAP OU INSTAGRAM.COM/ALTEREKOT



LOUVAIN-LA-NEUVE Les monnaies alternatives pour la transition

Fin septembre, notre atelier au Festival Maintenant a montré que l'échange était le nerf de la transition.

Il y a les monnaies locales et citoyennes qui permettent de promouvoir l'économie locale et la proximité entre

les citoyen-ne-s de même bassin de vie. Et puis il y a les autres systèmes d'échanges (ou monnaies) tels que le J.E.U., la June et les SELS (lire dans la *Financité magazine* n° 70). Chacun de ces systèmes prône des valeurs allant de l'autonomie à la démocratie en passant par la transparence et la décentralisation.

Mais quelques soient les systèmes choisis, les participant-e-s de l'atelier étaient toutes et tous d'accord pour dire qu'ils étaient porteurs de résilience. Mieux encore, ils sont des outils pratiques pour une transition juste et durable. ■

NANINNE *Repenser les échanges* → *autour du chène*

Le lundi 30 octobre, une auberge wallonne était organisée dans la communauté du Chêne pour partager des idées autour de l'économie communautaire.

Pour aider les membres de l'habitat communautaire du Chêne à réfléchir sur les modes et moyens d'échange, Simon, l'organisateur de l'événement a rassemblé plusieurs expérimentateurs d'économie parallèle. Les Junistes, réseau de monnaie libre, ont ainsi rencontré les joueurs et joueuses du JEU (Jardin d'échange universel), qui fonctionne avec des chéquiers papier, et les membres du réseau Solaris, réseau d'entraide et de solidarité, avec d'autres représentant-e-s de communautés namuroises.

Ensemble, ils-elles ont nourri la réflexion sur l'échange entre les habitant-e-s du lieu, entre les habitant-e-s et le lieu ainsi qu'entre le lieu et les personnes physiques ou morales extérieurs à la communauté.

3 groupes se sont spontanément formés, pour élaborer des propositions concrètes sur les trois types d'échanges.



Quelques idées concrètes ont émergé, dont celle de proposer un prix libre et conscient à la participation de la fête de Samahin qui se déroulait 2 jours plus tard sur les lieux. Un fameux succès qui s'est vu accueillir plus d'une cinquantaine d'enfants, animés par 4 ateliers créatifs et émerveillés par le spectacle de danse Or Aura.

Pari gagnant, puisque l'événement est rentré dans ses frais alors que la participation financière n'était pas une attente mais plutôt une invitation à soutenir le projet.

Un mois plus tard, le collectif est unanime, cette soirée leur a permis d'ouvrir leur esprit sur d'autres modes d'échange et d'expérimenter dans la foulée. « *Aujourd'hui nous prenons le temps de digérer toutes les propositions présentées et dès décembre nous travaillerons à définir une vision communautaire sur le type d'économie que nous souhaitons mettre en place sur le lieu* », note Simon. ■

GEMBOUX *Changer le secteur bancaire* ←

À quelques mois des élections, l'Atrium57 de Gembloux a accueilli la présentation du memorandum Financité.

Mi-novembre, nous avons réuni responsables politiques et grand public pour participer à une conférence-débat animé par notre codirecteur Bernard Bayot. Cette rencontre a permis d'étayer les propositions que porte Financité pour une finance au service de l'intérêt général, proche et adaptée aux citoyen-ne-s. La soirée s'est principalement axée sur les sujets d'une fiscalité juste, d'une stabilité du système financier et de la façon de favoriser l'intérêt de la collectivité à moyen et long terme. Ce soir-là, les participant-e-s ont manifesté leur intérêt pour les propositions, mais également été confronté-e-s à la difficulté de modifier le secteur bancaire en profondeur. La revendication de séparer banque de dépôt et d'investissement, par exemple, bien que partagée par beaucoup, est loin d'être nouvelle. ■



CHARLEROI *Une expérience* → *déchirante*

Le 25^e festival Livresse organisé par le Vecteur à Charleroi met à l'honneur toutes les formes de littérature grâce à sa librairie éphémère, mais aussi aux ateliers proposés, comme celui proposé par Financité et Présence et Action Culturelles (PAC).

Si l'atelier commence en douceur, il a rapidement pris une tournure brutale pour certain-e-s. Après un tour de table où l'essentiel du public avoue ou pense ne pas y connaître grand-chose en économie, les participant-e-s ont pu laisser aller leur imaginaire en observant la couverture du livre. Mais après avoir retourné l'ouvrage pour y découvrir ce qu'en dit la quatrième de couverture le livre est déchiré ! À quoi bon ?!

La technique de l'arpage s'est développée dans le milieu ouvrier au cours du XIX^e siècle afin de faciliter l'accès au savoir par la lecture collective. Il s'agit, en quelque sorte, de se répartir certaines parties du livre afin de le parcourir de long en large et d'en partager le contenu rapidement. En plus de s'attaquer au contenu, la technique se veut une désacralisation du livre dans sa dimension élitiste. C'est pourquoi, lors de ces ateliers, un exemplaire du livre est déchiré en petite parties de 10 ou 15 pages distribuées aux participant-e-s.

Si la lecture est aujourd'hui plus répandue au sein de la population (bien que 10 % de celle-ci est toujours en situation d'illettrisme), l'accès aux notions économiques reste compliqué pour bon nombre d'entre nous. L'arpage a donc tout son sens, encore plus autour d'un livre mêlant habilement la question de l'invisibilité du travail des femmes et la toute puissante (auto-déclarée) de certains concepts économiques.

Deux heures plus tard, tout le monde est reparti ravi de cette expérience ayant mis à portée de cerveau près de 250 pages et permis une douce sensibilisation ainsi qu'un échange sur les concepts abordés par l'autrice Katrine Marçal.

Si vous aussi vous voulez tenter l'expérience, nous avons toute une liste de bons livres... qu'il est aussi possible de partager sans les déchirer. ■



BEAUMONT

L'équipe du Semeur passe son « Permis de courir »



L'équipe de la monnaie locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse peut désormais animer un jeu sur la désertification bancaire.

Après avoir construit un « banc contact » (lire en page 30 du Financité magazine n°70), les membres du Semeur continuent de mobiliser le grand public sur les dangers de la disparition du cash. Pour étoffer leurs moyens d'actions, quatre membres de la monnaie locale de la botte du Hainaut ont décidé de se former au jeu « 1000 bornes pour ma banque ».

Ce dernier met les participant-e-s en situation d'urgence en leur donnant pour mission de se rendre le plus rapidement possible à un distributeur de billets. Mais, comme dans la vraie vie, les obstacles sont nombreux pour aller retirer son argent.

Outre la maîtrise des règles du jeu, la formation visait aussi à aborder les nombreuses facettes de la désertification bancaire afin d'outiller les animatrices à pouvoir répondre aux questions mais aussi à envisager avec les participant-e-s des actions à mettre en place localement.

Après une belle course, Katia, Marie-Jeanne, Sylvie, Aline ont été flashées par notre photographe en souvenir de cette journée qui a fait d'elles les premières animatrices de cet outil de sensibilisation créé par Financité. ■

POUR JOUER À VOTRE TOUR
OU VOUS FORMER, CONTACTEZ
VOTRE ANIMATEUR·RICE LOCAL·E

LIÈGE Les jeudis du **greenwashing**

Dans le cadre de l'université populaire 2023, l'ASBL Peuple&Culture organise un cycle d'activités intitulé « L'écologie quand il est trop tard ».

Quatre ateliers du cycle, coanimés par Financité, permettent d'appréhender le greenwashing de façon large et de repérer les fausses promesses et les utopies rassurantes qui fourvoient le débat public sur les enjeux climatiques.

Début novembre, le premier atelier était consacré aux stratégies du marketing vert à l'œuvre dans les publicités actuelles. Les entreprises nous rabâchent les oreilles avec des termes tels que « durable » et « responsable ». Ce marketing vert, qui use et abuse des arguments écologiques souvent de façon exagérée et mensongère, fait vendre. L'huile de palme de Nutella 100 % durable, traçable jusqu'aux moulins et engagée contre la déforestation est un des trop nombreux exemples de ce système cynique. Cette pâte à tartiner a même

été certifiée par la RSPO (table ronde sur l'huile de Palme durable) à laquelle le Fond Mondial pour la Nature, WWF, participe activement. Les participant-e-s ont pu remonter le fil et comprendre comment cette belle couverture a été créée.

Le deuxième atelier était consacré à la « finance verte ». Pas facile de faire le tri entre les promesses et les belles images diffusées par les banques. Mais en grattant un peu, ce n'est pas si compliqué : la grande majorité des banques veulent toujours un maximum de profit et un minimum de risques. Le climat et la justice sociale ne sont malheureusement pas leurs priorités.

En décembre, nous avons abordé le greenwashing dans les grandes surfaces. Quand ces dernières se mettent au vert, est-ce un engagement digne de confiance ? Comment font-elles pour comprimer les prix tout en surfant sur la vague du local/vert/bio/équitable ? La réponse est simple : l'emballage est devenu plus important que le produit.

Le dernier atelier prendra place le 21 décembre. Nous créerons ensemble un ou plusieurs supports destinés à dévoiler et résister à ce verdissement de façade. Rejoignez-nous. ■

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/EVENTS OU
AUDREY.DEGEE@FINANCITE.BE



FLÉMALLE Des devoirs à l'éducation **financière**

L'école de devoir de l'ASBL Mira, propose des ateliers autour de l'éducation financière.

Depuis 2017, les enfants du quartier peuvent se rendre trois fois par semaine dans la salle d'Ivoz-Ramet où ils-elles sont encadré-e-s pour faire leurs devoirs mais également pour participer à des activités culturelles, ludiques et sportives.

Soucieuse de prendre aussi soin des parents, l'ASBL organise des ateliers qui leur sont dédiés : sessions bien-être pour hommes et pour femmes, un potager

collectif et, depuis quelques semaines, des animations en lien avec la finance organisées par Financité. Des sujets tels que la gestion du budget, l'énergie ou encore les crédits sont abordés et permettent aux parents d'échanger sur certaines de leurs difficultés de vie et de se partager leurs bonnes astuces. ■

PLUS D'INFORMATIONS :
EDD-MIRA.BE OU CONTACTEZ
VOTRE ANIMATRICE LOCALE



LIBRAMONT Deux journées de **formations** à l'attention des profs

Depuis plusieurs années déjà, Financité est inscrite dans le catalogue proposé par l'IFPC (Institut de formation professionnelle continuée).

Deux journées de formation sont proposées aux enseignant-e-s du secondaire, toutes sections confondues. « Contribution de l'école dans la transition socio-écologique », tel était l'intitulé des 13 et 14 novembre derniers à Libramont.

17 professeur-e-s ont participé à la session, formant un groupe aux charges de cours très diversifiées : des mathématiques à la mécanique en passant par la religion ou les langues. Chacun-e travaille avec des groupes d'élèves inscrit-e-s dans des cycles d'études eux aussi très divers : de l'esthétique aux humanités traditionnelles, de l'enseignement technique qualifiant à l'école artistique. Comment glisser dans ces programmes une attention particulière aux enjeux de la transition économique, sociale, environnementale ? Un beau défi pédagogique.

Après une introduction générale du sujet, nous avons dessiné ensemble les contours des nombreuses questions relatives à notre mode de vie. Pour marquer des avancées significatives, nous devons prendre en compte un ensemble d'éléments. Par exemple, il ne suffit pas de mettre en place des filières de traitement des déchets. Il faut se demander dans quel contexte ils sont produits, le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas.

Quand on amorce ce type de réflexion, on se sent parfois submergé par une grande vague de tristesse. On se sent désemparé et parfois même, cela peut générer ce que l'on appelle aujourd'hui, de « l'éco anxiété ». Mais, ensemble, nous pouvons développer des actions concrètes. Ce qui importe avant tout, quand on s'adresse aux jeunes générations, c'est de dessiner des mondes vers lesquels nous avons envie d'aller. A travers les nuages souvent sombres, il s'agit de créer ensemble des éclaircies. Les professeur-e-s jouent sans conteste un rôle de stimulation et d'ouverture. ■



PROVINCE DE LUXEMBOURG

Deux nouveaux groupes rejoignent Financité



Solidarité Virton

L'ASBL vient d'entrer dans un nouveau lieu, une occasion de redéfinir ensemble les valeurs qui animent le collectif qui travaille aussi bien sur les objets de seconde main que des colis alimentaires ou encore des ateliers d'échange. En accompagnant ce processus de recentrage sur des valeurs partagées, c'est toute la réflexion globale à propos des mécanismes de solidarité, au plus proches des citoyen-ne-s, qui sera à nouveau mise en lumière.



Les petits dons de Pétillon

Une petite équipe hyper-dynamique déploie des activités d'une grande diversité bien enracinées dans son territoire des bords de l'Ourthe. Juste à côté de la très touristique Durbuy, à Barvaux, c'est un collectif citoyen débordant d'imagination qui développe des mécanismes de solidarité locale. La reconnaissance en tant que groupe local est l'aboutissement d'un processus d'appropriation réciproque qui, sans nul doute, débouchera sur des résultats surprenants. À suivre...



Un vote pour la finance solidaire

Nouvelle collègue

À la rentrée, nous avons eu le plaisir d'accueillir Audrey Degée (audrey.degee@financite.be) qui est la nouvelle animatrice de Financité sur la région liégeoise. Bienvenue à elle !



LABELFINANCESOLIDAIRE.BE

Promis après, on en parle plus

Le 25 novembre, Aurélien Rigolet est venu nous présenter son seul en scène « Promis après, on n'en parle plus (de la planète) ». Ce spectacle nous a permis rire de notre rêve de verdir l'économie et la finance avant de passer aux choses sérieuses : la tenue de notre assemblée générale.



Éphéméride Financité

Du 1^{er} au 31 décembre : votes pour le Prix Financité



Favoriser une finance responsable et solidaire ça ne se passe pas « que » au bout du monde

Fiscalité, investissements durables, banques, coopératives, circuits courts, ... Rien n'échappe à ce document qui se veut à la fois outil de mobilisation politique et un plaidoyer destiné aux sphères décisionnelles.

Mais le mémorandum de Financité en vue des élections de 2024 ne concerne pas seulement le monde politique. Ce dernier n'est pas une entité abstraite coupée des réalités. À nous de peser sur ses décisions, car elles engagent notre avenir et celui des générations futures.

En novembre, Financité a donc été à la rencontre des

membres, sympathisant-e-s et collectifs ou associations locales pour présenter nos 52 propositions pour une finance au service de l'intérêt général, proche et adaptée aux citoyen-ne-s et agir ensemble.



Des progrès, mais si insuffisant

Historiquement, une grande partie de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pouvait s'expliquer par des différences en matière d'éducation et de choix professionnels.

Cependant, Claudia Goldin (prix Nobel d'économie 2023) a montré que l'essentiel de cette différence de revenus se situe aujourd'hui entre les femmes et les hommes exerçant la même profession, et qu'elle survient en grande partie à la naissance du premier enfant.

Selon elle, cet « effet de la maternité » s'explique en partie par le fait que de nombreux employeurs attendent beaucoup de disponibilité et souplesse de leurs salarié-e-s. Or les femmes assument souvent de plus grandes responsabilités en matière de garde d'enfants, ce qui ralentit leur progression de carrière et freine l'augmentation de leurs salaires.

On pourrait envisager que la pause-carrière pour élever les jeunes enfants ne provoque pas en même temps une pause du compteur de l'ancienneté, au moins pour le personnel barémique.

Ceci dit, c'est bien dès le plus jeune âge qu'un rapport genré à l'argent s'installe. Un des moyens pour l'éviter est d'apprendre tant aux filles qu'aux garçons à gérer l'argent. L'éducation financière des filles les aidera à devenir et rester indépendantes et à choisir un métier plus rémunérateur.

Si l'article regrette à juste titre que l'inégalité persiste, reconnaissons tout de même qu'il n'y a pas si longtemps, la femme était encore sous la tutelle économique intégrale de l'homme. Bien qu'insuffisantes et trop lentes, plusieurs avancées récentes sont encourageantes. Citons par exemple la convention d'Istanbul, premier instrument juridique international pour lutter contre la violence, y compris économique, à l'égard des femmes, l'extension du congé parental du père, le versement des allocations familiales qui s'opère fréquemment sur le compte en banque de la mère, la création en 1976 du micro-crédit au bénéfice exclusif des femmes. De tels progrès constituent autant de tremplins vers la pleine égalité pour les nouvelles générations. ■

Le comité de lecture

Pages 20-21 du magazine 71



PHOTO LÉGENDE

Du 10 au 29 octobre pour le Festival Financité, Salvatore Giunta et Thierry Siva nous ont brillamment offert 84 impros construites sur base des thèmes que vous avez proposés. Une tournée pleine de rires et riche en débats.

*!?!☆!~)


**LAURENT
D'ALTOE**

Maman est fâchée

Un courrier conjoint de bpost banque et BNP Paribas a provoqué la colère dans un petit village de la campagne hennuyère.

Ma mère est une personne de 81 ans, encore en pleine forme, merci pour elle. Elle fait partie de cette génération qui n'a pas l'habitude de se plaindre ou de vociférer. Mais, pour le coup, elle n'est pas contente. Pas contente du tout !

Pensez donc, elle avait changé de banque il y a deux ans pour retrouver à la fois un certain contact personnel via un guichet (avec de vrais êtres humains) et la possibilité d'obtenir des extraits de compte papiers. Élément important : l'autrice de mes jours ne possède ni smartphone, ni ordinateur, ce qui demeure un choix personnel souverain. Bpost banque, à l'époque, répondait encore à ces critères.

L'autrice de mes jours ne possède ni smartphone, ni ordinateur, ce qui demeure un choix personnel souverain.

Hélas, trois fois hélas, la société fut rachetée récemment par BNP Paribas Fortis. A priori cependant, aucune raison de paniquer, puisque la banque d'un monde qui change l'assurait : elle allait mettre en place de nouveaux services qui combinent le réseau dense de points de vente bpost et la compétence du personnel de BNP Paribas Fortis. Sauf que, il y a quelques semaines, un courrier conjoint émanant de bpost banque et de BNP Paribas Fortis arrive chez maman. C'est la douche froide.

Pourtant, cela commençait bien : « *Vous continuez à bénéficier de services bancaires de qualité, toujours proches de vous, où que vous soyez* ». Ouf ! Mais lorsque l'on aborde le sujet des extraits papiers, c'est un peu différent : « *Les appareils Selfbanking dans les bureaux de poste disparaîtront à partir du 19 janvier 2024. Rassurez-vous (sic !) : plusieurs alternatives simples et sûres seront disponibles, tant digitales que non digitales.* »



Il ne faut pas être expert financier pour supposer que, pour ma mère qui avait justement choisi cette banque pour les machines de selfbanking, ces alternatives non-digitales seront restreintes. Soit on vous envoie vos extraits par la poste (mais c'est payant), soit vous comptez sur une bonne âme de votre entourage pour vous les sortir via une imprimante personnelle (ce qui coûte aussi).

Dernier détail : maman vit dans un village, certes charmant, mais qui ne compte pas plus de 500 habitantes et habitants au cœur de la campagne hennuyère. Traduisez : loin de tout.

Si je parle du cas de ma génitrice, c'est qu'il est sans doute loin d'être isolé : les personnes âgées n'ayant, pour des raisons diverses, pas accès au numérique et sans voiture se trouvent, de facto, privées de certains services bancaires de base. Un paradoxe, dans la mesure où ces mêmes personnes âgées sont souvent celles qui possèdent davantage de liquidités en banque.

Animée d'une sainte colère, maman envisage plusieurs scénarii allant de la création d'un mouvement de protestation en passant par l'entartage de l'un-e ou l'autre banquier-ère.

Maman est fâchée. Et à la place du monde bancaire, je commencerais à m'inquiéter... ■